

BIOT [']INFOS

TRIMESTRIEL ÉTÉ 2013

PATRIMOINE

Réouverture de l'Église
Sainte Marie-Madeleine P 38

ÉVÉNEMENTS

30^{ème} Festival des Heures Musicales
P 34



ÉDITO

Chers Amis Biotois,

L'été s'est longuement fait attendre cette année, et a enfin pris ses quartiers dans notre région.

Le premier symbole de cette saison est la réouverture de notre Église Sainte Marie-Madeleine le 23 juin dernier, après près de deux années de travaux de restauration. Notre église retrouve sa place au sein de notre ville, tant sur un plan culturel que culturel. Le *Festival des Heures Musicales 2013*, pour son 30^{ème} anniversaire, s'est d'ailleurs exceptionnellement décalé de quelques mois pour bénéficier de l'acoustique de cet édifice classé à l'inventaire des Monuments Historiques. Les autres chantiers sur la commune se poursuivent, notamment celui du Complexe Sportif Pierre Operto, qui sera achevé et inauguré à la rentrée scolaire et sportive, et celui de la Médiathèque Communautaire, pour une ouverture programmée au premier trimestre 2014. Dans le cadre de la gestion des risques naturels et notamment des inondations, le calibrage des vallons des Combes et des Horts a démarré courant mai et devrait se poursuivre jusqu'au retour des grosses pluies d'automne. Je remercie sincèrement les riverains et commerçants pour leur compréhension lors de ces travaux d'ampleur et qui impactent momentanément leur quotidien.

Notre ville azurienne est parée pour un été « So BIOTiful » et propose comme chaque année une programmation estivale gratuite et de qualité. En préambule, le *Tour de France* arpentera pour la première fois depuis sa création, et à l'occasion de sa 100^{ème} édition, nos routes biotoises, le mercredi 3 juillet. L'Office de Tourisme accueillera en juillet et en août, une exposition partagée entre les villes de Biot et de Menton, « *Marais et Cocteau : la chance était au rendez-vous* ». Vous retrouverez au centre historique les séances de cinéma en plein air, les spectacles de marionnettes, les jeudis nocturnes des commerçants, les animations au four communal Émile Cheval, le Bal du 14 juillet, des concerts, les *Soirées Estivales du Conseil Général* ou celle de « *L'Hippodrome Côte d'Azur accueille les Métiers d'Art* » à Cagnes-sur-Mer. Et bien entendu, l'été se poursuivra avec notre fête patronale de la Saint Julien, du 24 au 26 août, durant laquelle les jeux d'antan et rétro sont mis à l'honneur.

En septembre, durant « *Sport en Fête* » vous pourrez tester plusieurs disciplines sportives, ou relever le défi du Marathon Photo lors des *Journées Européennes du Patrimoine*, à la découverte de « *100 ans de protection* ».

Enfin, je vous recevrai sans rendez-vous lors de ma permanence du samedi 6 juillet de 8h à 12h en Mairie principale.

Dans le contexte de la période pré-électorale, les élus signent les articles d'information, uniquement par leur fonction et délégation au sein du Conseil Municipal.

Bon été à toutes et à tous.

Bien sincèrement,

Le Maire de Biot

BIOT 'INFOS

TRIMESTRIEL ÉTÉ 2013

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la Ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
Jean-Pierre Dermit, Maire

Conception
Service Communication

Rédaction
Service Communication
Services Municipaux
Associations biotoises
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr - infos@biot.fr

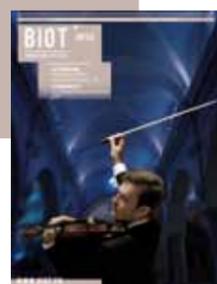
Infographie / Mise en page
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 7500 exemplaires
N°ISSN : 1250-7415

Photos
Service Communication, Jean-François Leclercq

Remerciements
Associations biotoises - Services Municipaux

Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur est labellisé Imprim'vert® et respecte les normes PEFC® (forêts durablement gérées).



BIOT 'INFOS' ÉTÉ 2013



SOMMAIRE

P10 Vie communale
Travaux dans votre quartier

P 12
Inauguration du Complexe Sportif Pierre Operto



P 15
Stationner malin

P 18 Les Biotois ont du talent
Chacok, l'esprit d'aventure au féminin

P 21 Économie, Tourisme
Biot a accueilli Tacoma

P 22 Environnement
SPANC : les aides à la réhabilitation

P 25 Culture, Art, Événements
Exposition « Marais-Cocteau, la chance était au rendez-vous »



P 29
Dance in Biot



P 34
30^{ème} Festival des Heures Musicales



P 38 Patrimoine, Histoire Locale, Traditions
Réouverture de l'Église Sainte Marie-Madeleine



P 41 Vie Scolaire, Jeunesse, Petite Enfance
Mes vacances avec le Service Jeunesse et Sport



P 42
Les activités du Périscolaire et de la Petite Enfance

P 44 Social, Humanitaire, Vie Citoyenne
Les ateliers du club Destination Retraite

P 47
La Croix-Rouge recrute des bénévoles

P 49 Sports
100^{ème} Tour de France : la mythique course cycliste passe à Biot !



P 52
Nouveau à Biot

P 54 État-Civil
Vos démarches d'État-Civil

P 56
Infos pratiques

P 58
Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du 31 janvier 2013 - 18h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2012.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

Intercommunalité - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Avenant à la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant N°1 à la convention constitutive de groupement de commandes.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

VOIRIE

Programme chaussées - Affectation de la dotation cantonale 2012 - ajustement du plan de financement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ PREND ACTE du programme de travaux réalisé en 2012 pour un montant de 168 232, 94 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter au Conseil Général des Alpes-Maritimes le programme chaussées ainsi défini au titre de la dotation cantonale 2012.

URBANISME

Dépôt d'un permis de démolir sur la parcelle cadastrée section BE n°52.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande de permis de démolir des constructions édifiées sur la parcelle cadastrée section BE n°52 et à signer tous les actes y afférents.

FONCIER

Acquisition amiable d'un bien bâti cadastré section BE n°1 à 7 en vue de l'extension du cimetière de la Rine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE l'acquisition amiable des lots A et B tels que figurant sur le projet de division foncière, d'une contenance de 5 745 m², sis 820 route de Valbonne à Biot pour un montant de 720 000 €. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de ces lots. AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financiers et solliciter leur concours, et notamment le Conseil Général susceptible d'intervenir à hauteur de 10%. AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'aménagement et à l'exploitation de ce terrain dans l'intérêt général.

Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle non bâtie cadastrée section BL n°128.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BL n°128 d'une contenance de 113 m². AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec La Verrière de Biot©, propriétaire, tous les actes

nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

RISQUES NATURELS

PCS - Renforcement du dispositif d'alerte à la population par les sirènes d'alerte - Installation de parafoudres - Renforcement du dispositif de commande à distance par réseau GSM.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE les travaux de protection et de renforcement du dispositif d'alerte à la population tels que décrits dans la délibération, AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions au taux le plus favorable aux partenaires institutionnels susceptibles d'aider financièrement la commune dans la mise en œuvre de ces équipements de protection, à savoir la Région et la CASA.

Travaux de sécurisation et de confortement des berges du fleuve côtier de la Brague - Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE le programme des travaux de confortement et de sécurisation des vallons et des berges de la Brague. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour l'obtention de fonds de concours destinés à soutenir les actions de la commune en matière de lutte contre les inondations.

FINANCES

Budget 2013 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Tarifs des services communaux - Actualisation 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 23 voix POUR

Et 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET)

ADOpte le contenu du tableau en complément des dispositifs exposés dans les délibérations visées.

Dégrèvement de la redevance d'assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement. ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents, sur la base de 1€ par m³, les factures concernées étant antérieures à la délibération du 8 décembre 2011 et concernant des fuites survenues en 2011.

Caisse des Écoles - Dissolution

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 23 voix POUR Et 6 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET) PROCÈDE à la dissolution de la Caisse des Écoles.

HANDICAP

Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Présentation du rapport annuel 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ PREND ACTE du rapport 2012 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

OPÉRATION FAÇADES

Porte du 4 impasse du Rondon - Paiement d'une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE l'attribution d'une subvention de 1261 € pour la réhabilitation de la porte de l'immeuble sis impasse du RONDON, à Biot.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention par imputation de la dépense à l'article 2042 du budget communal.

ENVIRONNEMENT

Avis sur le projet d'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement d'effluents liquides et gazeux des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de La Glacière et du Jas de Madame, sur le site de La Glacière à Villeneuve Loubet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DONNE un avis défavorable au projet d'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement d'effluents liquides et gazeux des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de La Glacière et du Jas de Madame, sur le site de La Glacière à Villeneuve Loubet, déposé par la société Sud-Est Assainissement.

URBANISME

Avis sur la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans le cadre de la procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) de la CASA.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 27 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Monsieur CAMATTE) DONNE un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Biot dans le cadre du projet de bus-tram Antibes-Sophia Antipolis. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute décision afférente à cette mise en compatibilité.

COMPTE-RENDU

Séance du 27 mars 2013 - 18h30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2013.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

Intempéries des 5 et 6 novembre 2011 - État de catastrophe naturelle - Travaux de remise en état des biens publics - Demande d'accès au fonds de solidarité attribué par l'État, le Conseil Général et le Conseil Régional - Mise à jour du plan de financement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la mise à jour du montant de l'enveloppe budgétaire du projet à 916 507,50 € HT. AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à jour le recensement des dommages subis par la commune et à mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions auprès de tous les partenaires susceptibles d'intervenir en faveur de la commune pour les dommages subis par la catastrophe naturelle reconnue par décret ministériel du 18 novembre 2011. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Alpes-Maritimes au taux le plus favorable possible.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 25 voix POUR ET 4 voix CONTRE (Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD) APPROUVE la modification du tableau des effectifs présenté. PASSE les écritures budgétaires correspon-

dantes au budget de l'exercice en cours.

Surveillants bénévoles des écoles - « Papis et mamies trafic » modification du forfait horaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
FIXE l'indemnisation des surveillants des écoles « Papis et mamies trafic » forfaitairement selon les tranches horaires définies.
ÉTALE les versements de l'indemnisation durant la période scolaire en fonction du calendrier, au prorata du temps accompli, à l'exclusion des vacances d'été.
PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE d'ouvrir au titre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire, les postes tels que définis dans le tableau.
DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget des exercices correspondants.

Médiathèque Communautaire - Transfert des agents communaux vers la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 24 voix POUR
2 voix CONTRE (Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS)
ET 3 ABSTENTIONS (Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DONNE SON ACCORD pour le transfert des 4 agents communaux comme indiqué.
PRÉCISE que pour ces agents, les avantages acquis individuellement et concernant leur rémunération et leur régime indemnitaire, seront maintenus conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

PROJET MÉDIATHÈQUE

Salle de réunion - Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 23 voix POUR
ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS,

Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en vue d'obtenir un fonds de concours pour la salle de réunion comprise dans le projet confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la CASA, à hauteur de 20% du montant HT, soit un fonds de concours d'un montant de 97 203,10 € HT.

RISQUES NATURELS

Programme de lutte contre les inondations du vallon des Horts - Signature d'une convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°82 pour les travaux de calibrage du vallon des Horts.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le propriétaire la convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°82 pour les travaux de calibrage du vallon des Horts et tous les actes y afférent.

Programme de lutte contre les inondations du vallon des Combes - Signature d'une convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BL n°33 (Biot 3000) pour les travaux de calibrage du vallon des Combes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BL n°33 pour les travaux de calibrage du vallon des Combes et tous les actes y afférent.

Programme de lutte contre les inondations du vallon des Combes - Signature d'une convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BM 103 pour les travaux de calibrage du vallon des Combes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les copropriétaires, la convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BM n°103 pour les travaux de calibrage du vallon des Combes, et tous les actes y afférent.

FINANCES

Vote du Compte Administratif de la Caisse des Écoles - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 21 voix POUR
6 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
ET 1 ABSTENTION (Madame LECOMTE)
DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif dont la balance générale présente un solde positif de la section d'investissement de 14 597,51 € et un excédent de fonctionnement de 39 689,72 € soit un résultat global de clôture de 54 287,23 €.

Approbation du Compte de Gestion de la Caisse des Écoles - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 23 voix POUR
ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2012 du Budget de la Caisse des Écoles tel que défini.

Vote du Compte Administratif de la Ville - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 21 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 2 105 994,33 €.
VOTE ET ARRÊTE les résultats du compte administratif dont la balance générale présente

un solde négatif de la section d'investissement de 2 082 723,89 € et un excédent de fonctionnement de 8 388 514,16 € soit un résultat global de clôture de 6 305 790,27 €.

Approbation du Compte de Gestion de la Ville - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2012 du Budget Principal de la Ville tel que défini.

Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2012 - Budget de la Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget Principal de la Ville tel que défini.

Vote des taux des contributions directes - Budget Primitif 2013 de la Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE la stabilité des taux d'imposition 2013 tels que reportés.

Vote du Budget Primitif de la Ville - Exercice 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
VOTE le Budget Primitif 2013 de la Ville.

Vote du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 21 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 69 494,19 €.

VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif dont la balance générale laisse apparaître un solde négatif de la section d'investissement de 199 925,33 € et un excédent d'exploitation de 1 150 022,19 € soit un résultat global de clôture de 950 096,86 €.

Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Assainissement - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le Compte de Gestion 2012 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2012 - Budget de l'Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget de l'Assainissement.

Provision pour risques et charges - Budget de l'Assainissement 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DÉCIDE de créer au Budget Primitif 2013 une provision pour risques et charges.

Vote du Budget Primitif de l'Assainissement - Exercice 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le vote du Budget Primitif 2013 de l'Assainissement par chapitre.

Vote du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 21 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 19 185,01 €.

VOTE ET ARRÊTE les résultats du compte administratif qui laisse apparaître sur la balance générale un solde positif de la section d'investissement de 42 486,18 € et un excédent de fonctionnement de 139 756,26 € soit un résultat global de clôture de 182 242,44 €.

Approbation du Compte de Gestion Eau - Exercice 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le Compte de Gestion 2012 du Budget Annexe de l'Eau.

Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2012 - Budget de l'Eau.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
DÉCIDE l'affectation du résultat du Budget Annexe de l'Eau.

Vote du Budget Primitif de l'Eau - Exercice 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le vote du Budget Primitif 2013 de l'Eau par chapitre.
RAPPELLE le maintien du montant de la surtaxe eau à 0,01 € HT par m³ d'eau consommé.

Dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement.
ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement (par le dossier exposé en séance) par référence à la consommation moyenne des 3 relevés précédents, sur la base de 1 € par m³, les factures concernées étant antérieures à la délibération du 31 janvier 2013 et concernant des fuites survenues en 2011 et 2012.

Modification du barème de la taxe de séjour.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
MET à jour le tableau du barème de prix de la taxe de séjour.
DÉCIDE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2013.

GUPII

Révision du règlement intérieur.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
ADOpte le projet de règlement intérieur du GUPII en lieu et place du règlement actuellement en vigueur.

SÉCURITÉ

Déport des images du PC de la Police Municipale à la Gendarmerie de Sophia Antipolis - Demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
APPROUVE le projet de déport des images vers la gendarmerie pour un coût total de 330 000 € TTC.

S'ENGAGE à inscrire au budget de l'exercice 2013 les crédits correspondants au montant des dépenses à effectuer pour la mise en œuvre de ce projet.

SOLLICITE une subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2013 pour un montant du projet de 275 919,73 € HT.

ACTE le principe que la commune pourra assurer l'entière prise en charge financière de la maîtrise d'œuvre de sorte à faciliter la réalisation du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions à venir notamment avec la commune de Valbonne pour la traversée de son territoire mais également avec la gendarmerie en vue de fixer l'implantation des récepteurs d'images dans leurs locaux et les modalités de fonctionnement et de maintenance du réseau.

PROJET BÂCHETTES

Dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 21 voix POUR
7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI)
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'autorisation de défricher les parcelles cadastrales définies.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Autorisation donnée à Vinci Park de procéder au débroussaillage sur le périmètre de 100 mètres autour du chantier.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 21 voix POUR
7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Madame

LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI)
PREND ACTE que Vinci Park déposera une déclaration préalable pour coupe et abattage d'arbres dans le cadre de la réalisation du contrat de DSP (Délégation de Service Public).
AUTORISE Vinci Park à procéder au débroussaillage sur les terrains communaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Signature avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de la convention de partenariat pour l'adhésion au dispositif « Conseiller en Énergie Partagé, CEP ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Conseil en Énergie Partagé » avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

ENVIRONNEMENT

Consultation de la Commune de Biot sur le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Région PACA.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
ÉMET un avis favorable sur le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie de la Région PACA, dont les objectifs sont en accord avec les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air, sous réserve des remarques formulées s'agissant du Schéma Régional Éolien.

EAU

Renforcement du réseau d'eau potable dans le quartier des Issarts - Servitudes sur les propriétés cadastrées AX n°173 - Autorisation donnée au Maire de signer les servitudes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents hypothécaires afférents.

ASSAINISSEMENT

Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la station d'épuration des Bouillides - Adhésion de la commune de Châteauneuf - Avis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
SE PRONONCE favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de Châteauneuf au Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la station d'épuration des Bouillides.

Projet d'extension du réseau d'assainissement dans le quartier du Bois-Fleuri sud - Demande de raccordement au réseau intercommunal d'assainissement du syndicat des Bouillides en amont du poste de relevage « Macarons » (RD 604).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
APPROUVE le principe de création d'un assainissement collectif desservant le secteur ouest du quartier de Bois-Fleuri sud à partir du réseau d'assainissement intercommunal du Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la station d'épuration des Bouillides.
AUTORISE Monsieur le Maire ainsi que le représentant de la commune de Biot au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la station d'épuration des Bouillides, à solliciter ce dernier afin qu'il étudie le projet d'assainissement collectif de Bois-Fleuri permettant le raccordement des effluents usés de ce secteur de la commune de Biot vers le réseau d'assainissement intercommunal dont il a la gestion.

SPANC

Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs des

particuliers et pour l'animation-coordination des opérations collectives.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
AUTORISE le SPANC à prendre en charge l'animation-coordination du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs des particuliers non conformes.
AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour les opérations de réhabilitation des particuliers et pour l'animation-coordination de ce programme.

Disposition incitative pour la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes des particuliers.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
APPROUVE la gratuité du contrôle de réhabilitation du SPANC pour tout particulier ayant réhabilité son installation d'assainissement autonome non conforme, dans l'année suivant le contrôle du SPANC.

VIE SCOLAIRE

Réforme des rythmes scolaires - Demande de dérogation pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ
SOLLICITE auprès de Monsieur le Directeur de l'Académie de Nice une dérogation visant à reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014 pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Biot.
SOLLICITE une aide de l'État pour prendre en charge le surcoût de fonctionnement pour la commune de la mise en application de la réforme.
CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

PROJET MÉDIATHÈQUE

Convention de mise à disposition des locaux des bibliothèques municipales de Biot au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
5 voix CONTRE (Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame LECOMTE)
APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux des anciennes bibliothèques municipales de Biot au profit de la CASA.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Convention de mise à disposition du fonds documentaire des bibliothèques municipales de Biot au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 22 voix POUR
5 voix CONTRE (Madame SENS-MÉYÉ, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FÉRAUD, Madame BROSSET)
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame LECOMTE)
APPROUVE les termes de la Convention de mise à disposition du fonds documentaire des anciennes bibliothèques municipales de Biot au profit de la CASA,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.



PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire de Biot recevra les administrés sans rendez-vous le **samedi 6 juillet de 8h à 12h** en Mairie Principale, 8-10 route de Valbonne.

➔ Renseignements: 04 92 91 55 87 • cabinet-maire@biot.fr

TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER

CENTRE HISTORIQUE

Le chemin Neuf se refait une beauté

Après des travaux d'enfouissement des réseaux aériens (électriques et téléphoniques) qui se sont déroulés de mars à juin 2013, la Ville de Biot a procédé à la pose de candélabres et à l'extension du réseau des eaux usées. La chaussée est en cours de réfection depuis le chemin de la Gorgue jusqu'à l'entrée du centre historique et le chemin Neuf

dévoilera totalement son nouveau visage dès l'achèvement des résidences Les Restanques de Biot puisque le constructeur complètera, au début de l'été, les aménagements de la voie par la réalisation de trottoirs avec des jardins paysagés.

Montant des travaux : 43 939€ HT (hors trottoirs et jardins paysagés)



Chemin Neuf en cours d'aménagement

Opération Façades : mettez votre patrimoine en valeur

La Ville de Biot soutient les propriétaires dans le centre historique au moyen de l'Opération Façades : bénéficiez de conseils, d'une assistance technique et de subventions pour réhabiliter les extérieurs de votre bien immobilier (façades, huisseries, toitures, portes, volets...). Après réalisation du dossier technique par l'architecte mandaté par la commune, une subvention,

allouée à réception des travaux, est votée en Conseil Municipal. Cette aide à la valorisation du patrimoine architectural biotois s'élève à 30% du montant global des travaux (plafonnée à 10 000 €) et 50% (plafonnée à 15 000 €) dans le cadre de l'opération de la place des Arcades. Cette somme peut également être complétée par un crédit d'impôts pris en charge par la

Fondation du Patrimoine, pouvant couvrir jusqu'à la totalité du reste du montant des opérations.

Actuellement, deux opérations sont en cours de réalisation dans le centre historique, rue Sevoulle et place des Arcades.

Plus d'informations sur www.biot.fr, rubrique Urbanisme



Opération Façades - Place des Arcades

QUARTIER SAINT JEAN

Sécurisation du chemin Fanton d'Andon

Des travaux de sécurisation visant à limiter la vitesse de circulation des véhicules sur le chemin Fanton d'Andon ont été réalisés en mai et juin derniers. Ces travaux ont consisté en l'installation de bordures paysagées réduisant la largeur de la chaussée et la mise en place de dos d'ânes sur le chemin.

Montant des travaux : 19 124€ HT



Chemin Fanton d'Andon

QUARTIER DES CLAUSONNES

Enfouissement des réseaux électriques

Depuis le mois de juin, la Ville de Biot réalise des travaux d'enfouissement des réseaux aériens sur la route des Clausonnes. Dans ce même cadre, les poteaux électriques situés entre le chemin de la Brague et le Pont Muratore seront retirés ainsi que la ligne à haute tension traversant la Brague.

Montant prévisionnel des travaux : 41 588€ HT



Route des Clausonnes

QUARTIER DES ISSARTS

Aménagements de sécurisation sur la route de Valbonne



Chemin des Issarts

Afin de résoudre les problématiques de sécurité routière et piétonne sur la route de Valbonne (RD4) au niveau du quartier des Issarts, la Ville de Biot et le Conseil Général ont entrepris des travaux de sécurisation entre les intersections du chemin des Issarts et de l'Ancien chemin de Biot à Grasse au printemps dernier.

En effet, le flux de circulation dense sur la RD4, les importants mouvements de tourne - à - gauche et l'arrêt de bus situé en bordure de route rendaient le cheminement piéton dangereux. Aussi, des aménagements ont été créés sur cette zone comprenant : un réaménagement des îlots centraux, la réalisation d'un trottoir bordé de glissières de retenue en bois, un réseau d'eaux pluviales, la mise en place de l'éclairage public et la création d'un escalier permettant la liaison entre le chemin des Issarts et l'arrêt de bus.

Montant des travaux : 214 821€ HT, financés à parts égales entre le Conseil Général et la Ville de Biot

QUARTIERS DES COMBES ET DES HORTS

Plan de Prévention des Inondations : calibrage des vallons des Combes et des Horts

Dans le cadre du Plan de Prévention des Inondations (PAPI 1 de la CASA) du fleuve côtier de la Brague, la Ville de Biot a entrepris un vaste programme de lutte contre les inondations des vallons des Combes et des Horts.

Ce programme consiste à calibrer 970 m de vallon sur les Combes et 790 m sur celui des Horts. Après les constats d'huissiers réalisés sur les propriétés riveraines, les travaux ont débuté en mai dernier par la pose des clôtures de chantier, l'aménagement des accès ainsi que le débroussaillage des zones concernées. Les travaux de terrassement ont ensuite été effectués et les

ouvriers s'attellent à présent à la réalisation des murs et aux travaux de maçonnerie. Les deux vallons sont ainsi traités simultanément pour permettre une fin de chantier en octobre 2013, avant la période des pluies.

Montant des travaux : 2 809 832€ HT

Subventions à hauteur de :

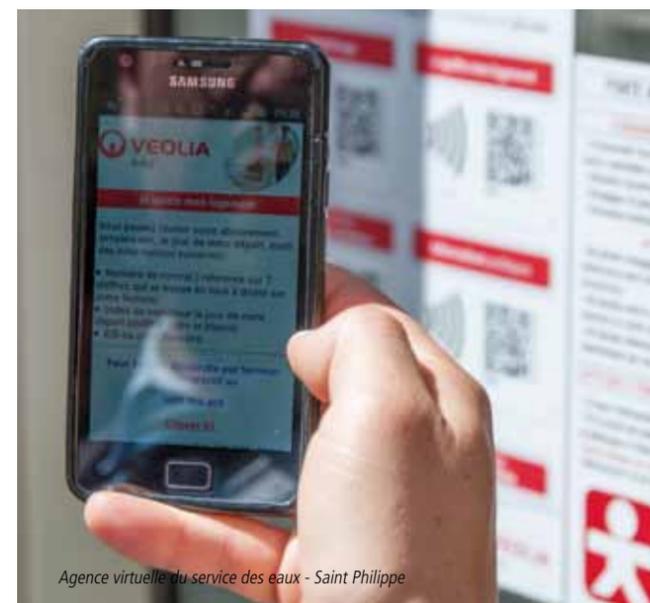
État :	25%
Conseil Régional :	20%
Conseil Général :	10%
CASA :	25%
Ville de Biot :	20%



Calibrage du vallon des Combes

QUARTIER SAINT PHILIPPE

VEOLIA Eau lance son agence virtuelle à Biot - Sophia Antipolis



Agence virtuelle du service des eaux - Saint Philippe

VEOLIA Eau, délégataire de la Ville de Biot, a lancé mercredi 5 juin 2013, son agence virtuelle sur la commune, dans le quartier Saint Philippe. Ce lancement s'est matérialisé par la pose d'une plaque à l'entrée de la Mairie Annexe contenant deux sortes de codes, le NFC (communication en champ proche) et le QR Code, permettant aux usagers depuis leur smartphone, d'effectuer les démarches liées à la distribution de l'eau lors d'un aménagement, d'un déménagement ou encore d'avoir accès aux informations pratiques telles que la qualité de l'eau ou leur dernière facture. La manipulation est simple, il suffit de scanner le code avec son smartphone pour accéder à son Espace Client et à la rubrique concernée par la démarche souhaitée.

Pour Didier Brunet, Directeur du Centre Alpes-Maritimes VEOLIA Eau, il était naturel de poser la première pierre de ce système innovant à Biot, déjà ville pilote en matière de télérelève et surtout berceau des nouvelles technologies sur sa partie sophilopolitaine. Cette première agence virtuelle marque le début du déploiement de cet outil sur toute la commune et le département.



INAUGURATION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE OPERTO

Complexe Sportif Pierre Operto en cours de finition

Le Complexe Sportif Pierre Operto termine ses dernières finitions pour se présenter sous son meilleur jour à la rentrée. L'inauguration de ce projet d'envergure est envisagée le 7 septembre.

Le complexe

Une longue structure bâtie, encastrée dans le socle rocheux du centre historique pour en respecter le plus strictement l'identité, accueille d'Ouest en Est une **salle polyvalente**, le **service municipal Jeunesse et Sport**, un **espace de rencontre**, les **tribunes** et les **vestiaires**.

La **salle polyvalente**, d'une capacité d'accueil de **315 places assises** ou 430 debout, est adaptée à la pratique de l'ensemble des sports « doux » d'une manière générale. Elle est modulable à l'extrême : tribune rétractable, cloison rabattable, scène amovible et, de fait, ne limite pas son usage à la pratique du sport. Des conférences, spectacles, réunions publiques pourront également y être organisés. Elle est équipée d'une régie son installée dans un local technique, d'un office et d'un bar. Une autre salle de 120 m² la jouxte.

Le **terrain de football Pierre Bel** est doté d'une **pelouse synthétique** de nouvelle génération assurant **une pratique de ce sport par tous temps** et une **homologation pour les championnats départementaux**, ainsi qu'un meilleur rendement économique et écologique.

Deux terrains de tennis supplémentaires portent désormais à six le nombre de courts municipaux.

Une **tribune couverte de 208 places** dont 18 aménagées pour les personnes à mobilité réduite s'étend le long du terrain surmontant l'espace dédié aux **8 vestiaires** dont 2 réservés aux arbitres.

Un parking arboré de 66 places avec accès et stationnement facilités complète l'ensemble du complexe sportif.

Montant global des travaux : 8 221 653 € HT



La future salle polyvalente



Les futurs vestiaires

Développement sportif

Pour les associations sportives, les nouveaux équipements représentent un formidable tremplin au développement de leur activité.

L'US Biot, avec près de 200 licenciés, compte sur les nouvelles installations pour redynamiser un club très apprécié des Biotois et attirer de nombreux jeunes. « *L'attrait d'un terrain de football en pelouse synthétique n'est plus à démontrer, à la fois plus ergonomique pour les joueurs et nous permettant de nous entraîner tout au long de la saison quel que soit le temps, nous sommes gagnants !* »

Même enthousiasme du côté du Tennis Club Municipal (TCM). **Les deux courts supplémentaires constituent un vrai bol d'oxygène pour le club saturé qui compte aujourd'hui 135 adhérents par court contre 70 préconisés.** Attendus depuis des années dans la logique de développement du club, ils vont désormais permettre au TCM de remanier l'offre à destination des Biotois. « *Avec un revêtement*

identique à nos 2 meilleurs courts actuels, nous pouvons désormais offrir une unité de surface de 4 courts, ce qui constitue un attrait pour les joueurs et un véritable atout pour les tournois. À terme, nous envisageons de transformer les 2 courts en surface dure qui datent de la création du club en 1974 en terre battue synthétique afin d'attirer une plus large population de pratiquants. »

De même, l'augmentation des infrastructures permet au club de proposer une plus grande disponibilité aux heures les plus prisées, mais également, à plus long terme, d'envisager sereinement la compensation d'une éventuelle perte de plages horaires de l'école de tennis du mercredi matin, en vue des changements de rythmes scolaires à l'horizon 2014. Et d'imaginer d'ores et déjà les partenariats de demain, fort des succès d'aujourd'hui : le « tennis à l'école » pourrait très rapidement s'étendre pour devenir le « tennis au collège », en association notamment avec l'Eganaude.



Les courts de tennis supplémentaires

➔ Retrouvez prochainement les informations sur l'inauguration du Complexe Pierre Operto sur www.biot.fr

« SPORT EN FÊTE » : DÉCOUVREZ LE SPORT À BIOT

Samedi 7 septembre, de 15h à 19h30



Sport en Fête

Le Service Jeunesse et Sport organise comme chaque année à la rentrée « Sport en fête », une journée de découverte des bienfaits du sport et des activités sportives présentes sur la commune.

Venez découvrir les différentes disciplines sportives que vous pouvez pratiquer toute l'année à Biot et gagner votre « Pass'sports » qui vous fera bénéficier de séances gratuites dans vos pratiques sportives préférées.

Initiations et démos au programme !

Les pratiques sportives phares de Biot seront au rendez-vous : arts martiaux, basket, tennis, danse acrobatique, foot, monocycle, vélo... Une multitude d'activités pour passer une journée sportive.

Retrouvez tout le sport à Biot dans la brochure 2013/2014, dans votre boîte aux lettres dès la rentrée !



➔ Service Jeunesse et Sport • sports@biot.fr • 04 92 38 17 90 • Plus d'infos sur www.biot.fr



Médiathèque Communautaire - Bâtiment contemporain

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE

Le chantier de la Médiathèque Communautaire se poursuit à belle allure malgré les intempéries de ces derniers mois.

Les travaux de gros œuvre sont achevés et le nouveau bâtiment jouxtant la Poterie du Vieux Biot est à présent bien dessiné, laissant apparaître les volumes de la future salle de réunion et de Conseil Municipal ainsi que l'Office de Tourisme.

L'étanchéité, le cloisonnement et la pose des fenêtres sur les deux structures sont actuellement en cours, tout comme la distribution de l'électricité, du chauffage et de la ventilation et les branchements des

réseaux sous-chaussée.

La couverture du bâtiment historique étant également terminée, la grue a disparu fin juin pour permettre aux ouvriers de poursuivre avec les travaux de menuiseries extérieures, de façades puis la suppression des réseaux aériens et du poteau électrique situé devant le bâtiment. Le chantier se terminera en octobre 2013 puis s'en suivra la phase d'équipement des intérieurs et le classement des ouvrages.

N'oubliez pas de rendre les ouvrages empruntés dans les Bibliothèques Municipales

Afin d'investir la nouvelle Médiathèque Communautaire l'année prochaine, les Bibliothèques Municipales ont fermé leurs portes le 30 juin dernier pour permettre aux documentalistes d'effectuer le recensement, le classement et le transfert des quelque 17 000 ouvrages des structures de George Sand et de Saint Exupéry vers la future médiathèque.

Aussi, le Service Culturel rappelle aux retardataires qui auraient oublié de rapporter leurs livres ou DVD, qu'une boîte de dépôt est à leur disposition à partir du 1^{er} juillet à l'accueil de l'Office de Tourisme, ouvert 7 jours sur 7 durant l'été.

Et en patientant avant l'ouverture de la Médiathèque Communautaire de Biot, les Biotois pourront s'inscrire gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domicile, aux médiathèques d'Antibes et de Sophia Antipolis.

PARKING PUBLIC COUVERT AUX BÂCHETTES : démarrage des travaux à partir de septembre 2013



Modélisation 3D de la construction du parking public couvert aux Bâchettes ©H4

Ces travaux préparatoires permettront la démolition des bâtisses situées sur ces parcelles communales pour pouvoir entamer le chantier de construction du parking.

Sur la proposition des commerçants du centre historique et afin d'accompagner les acteurs économiques locaux durant la saison estivale, la Ville de Biot a souhaité démarrer les travaux sur le secteur des Bâchettes à partir du mois de septembre 2013.

De plus, la voie communale à double sens qui desservira le secteur des Bâchettes permettra l'accès au centre historique par le bas. Longue de 500 m, elle reliera la route de Valbonne au chemin des Combes et permettra d'accéder aux quartiers de la Baume, des Vignasses et au Complexe Sportif Pierre Operto.

Elle sera conçue pour desservir, de façon suffisante, le parking des Bâchettes et pour fluidifier l'accès Ouest au centre historique aujourd'hui saturé.

Afin de préparer le site en vue du démarrage des travaux de construction du parc public de stationnement couvert aux Bâchettes, les terrains acquis par la Ville de Biot pour la réalisation du projet (parcelles BI 31, BI 32) ont été dépollués et les branchements des réseaux de gaz, d'eau et d'électricité ont été éliminés.



Parking de la Fontanette

STATIONNER MALIN

Pendant l'été, Biot déploie une vaste gamme d'animations. Pour que chacun en profite à son rythme, différentes solutions de stationnement ainsi qu'une navette sont à la disposition des visiteurs et des Biotois.



Zones Bleues pour faire une course en ville

Les places situées en Zone Bleue ont été créées pour engendrer une dynamique de rotation du parc automobile. Supprimant les voitures ventouses aux abords immédiats du centre historique, la Zone Bleue libère des emplace-

ments journaliers spécialement destinés à ceux qui restent un temps limité en ville. Cinquante places sont ainsi situées sur la planche supérieure du parking des Bâchettes (45) et dans le centre historique (5). Le contrôle du temps s'effectue grâce à un disque de stationnement européen à apposer sur le tableau de bord. Ce disque de stationnement européen peut être retiré gratuitement en Mairie Principale, en Mairie Annexe ainsi qu'à l'Office de Tourisme sur présentation d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule.

Plus de 420 places de parking dont la moitié desservies par une navette-bus
Pour les stationnements plus longs, Biot propose plus de 420 places gratuites. 21 longent le Chemin Neuf à l'entrée du centre historique,

171 constituent le parking des Bâchettes (hors Zone Bleue) auxquelles s'ajoutent les 46 emplacements en contrebas du parking de la Baume.

Les parkings de la Fontanette et Saint Jean comptent respectivement 141 et 58 places. Ces deux parcs sont quotidiennement desservis tout l'été jusqu'au 1^{er} septembre par une navette-bus assurant aux usagers l'accès au centre historique. Cette navette passe toutes les 15 minutes. Le ticket coûte 1 €. Le transport est gratuit pour les détenteurs de la Carte sans contact du réseau Envibus.

➔ www.biot.fr / Vivre à Biot / Transports et déplacements / Zone Bleue

• **Au parking des Bâchettes, la Zone Bleue** est effective du lundi au samedi inclus de 8h à 12h et de 14h à 19h. Dans le centre historique, la Zone Bleue est effective du lundi au samedi inclus de 8h à 12h et de 14h à 18h sauf le mardi, jour de marché où le stationnement est interdit de 4h à 14h dans la rue Saint Sébastien jusqu'à la rue du Portugal.

• Navette jusqu'au 1^{er} septembre 2013

- du dimanche au mercredi : de 10h à 13h et de 13h30 à 20h

- du jeudi au samedi : de 10h à 13h et de 13h30 à 22h30

Attention ! Pas de départ à 16h, 18h et 20h.

• **La Carte sans contact** coûte 5 € et est valable 5 ans. Pour l'obtenir, les usagers devront retirer des formulaires auprès des commerçants de Biot, à la Mairie Principale, à la Mairie Annexe ou les télécharger sur le site de la Ville, biot.fr. Ces formulaires devront être déposés complétés, accompagnés d'un chèque de 5 €, au Service État-Civil, en Mairie Principale ou en Mairie Annexe, qui se chargera de faire réaliser les Cartes sans contact auprès de la CASA.



DÉJECTIONS CANINES : NON, ÇA NE PORTE PAS CHANCE !

De nombreuses incivilités sont encore à déplorer chez les propriétaires de chiens.

Le problème des déjections canines est régulièrement évoqué dans toutes les villes et collectivités : l'incivisme de quelques propriétaires de chiens induit des accidents, des odeurs, des soucis d'hygiène ainsi qu'une dégradation évidente du cadre de vie.

À Biot, une partie des propriétaires de chiens a pris l'habitude de ramasser les crottes de leurs chiens grâce à la mise à disposition de sacs plastiques « Toutounet » en une dizaine de points dans la ville. Mais d'autres conçoivent encore manifestement des réticences à

nettoyer après le passage de leur animal. En effet, malgré le réapprovisionnement quotidien par les Services Techniques des distributeurs « Toutounet » et la présence de panneaux d'interdiction (deux sont impasse de la Bourgade, un rue Basse et un dernier rue des Bâchettes) rappelant aux propriétaires qu'ils s'exposent à une amende de 35 € s'ils ne ramassent pas les déjections de leurs animaux, de nombreuses incivilités sont encore à déplorer.

OPÉRATION ÉTÉ SEREIN À BIOT



Passez l'été en toute quiétude à Biot ! 6 quartiers de la commune ont d'ores et déjà adhéré au dispositif « Voisins Vigilants » et s'organisent sur le principe du volontariat des riverains pour instaurer un système dissuasif afin de diminuer cambriolages, actes de délinquance ou agressions. Si vous souhaitez adhérer à l'opération « Voisins Vigilants », prenez contact avec votre association de quartier (liste et contacts sur biot.fr, rubrique « Économie, commerces - Associations »). Pour les adhérents, pensez à signaler votre absence à vos voisins.

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Inscrivez-vous auprès de la Police Municipale (04 92 90 93 80) ou de la Gendarmerie de Sophia Antipolis (04 92 38 46 69).

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le dispositif Voisins Vigilants et l'Opération Tranquillité Vacances sur www.biot.fr

BRUITS DE VOISINAGE : ATTENTION AUX NUISANCES

Le bruit constitue l'une des nuisances les plus fortement ressenties. De jour comme de nuit, chacun doit mesurer les effets de ses actions et éviter d'occasionner des nuisances sonores gênantes pour le voisinage, sous peine de contravention.

La Police Municipale peut intervenir à toute

heure lorsque les bruits sont de nature à porter atteinte à la santé ou à la tranquillité publique. Une simple constatation suffit alors à établir la contravention, et la sanction, prévue dans le Code de la Santé Publique, peut aller jusqu'à 450 €.

Autorisations des travaux de bricolage et jardinage pour les particuliers :

- de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche



MONUMENT AUX MORTS : UNE NOUVELLE JEUNESSE !

Inauguré officiellement à l'occasion de la première cérémonie de commémoration de l'année, la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation le 28 avril dernier, le Monument aux Morts de la rue Saint Sébastien est maintenant prêt à affronter les années ! Le dossier complet de présentation des recherches des Morts pour la France est consultable en ligne sur biot.fr, rubrique Travaux, Grands Projets.

Cérémonie de Mémoire ce trimestre :

- Samedi 24 août : cérémonie de commémoration de la Libération de Biot du 24 août 1944, 17h.

À l'occasion de la cérémonie de Commémoration de la Victoire des Forces Alliées du 8 mai 1945, mercredi 8 mai dernier, le Maire de Biot a reçu la médaille du Général Leclerc des mains de René Heren, président de l'Association des Médaillés Militaires.



LOGEMENTS ÉTUDIANTS Inauguration des Calades de Sophia

L'inauguration de la nouvelle résidence étudiante « Les Calades de Sophia » dans le quartier Saint Philippe, à proximité du Campus SophiaTech, a eu lieu le 13 juin 2013.

La résidence, exploitée par la société Habitat Pluriel, propose 181 appartements meublés et équipés, du studio au T3, de 18 à 67 m². Cette résidence vient compléter l'offre de logements

étudiants sur la technopole, directement adaptée aux besoins croissants dus à l'ouverture en 2012 du Campus SophiaTech.

Le Magister finalisé en 2012 regroupe 130 studios. Il est géré par la société Néméa Appart'Etud. Le Magister comme, les Calades de Sophia, fait partie d'un vaste programme immobilier initié par le SYMISA.

La résidence Thésa, proposée par Etud'Accueil Méditerranée, abrite 186 logements, du studio. Enfin, la résidence hôtelière Appartéa Golf Side, située en bordure du Provençal Golf, propose également la location de studios et de T2 meublés pour des durées de 2 à 10 mois.

Résidences étudiantes à Biot - Sophia Antipolis

Centres de formation : le Campus SophiaTech réunit plusieurs unités de l'Université de Nice Sophia Antipolis (IUT, école Polytech, Faculté des Sciences, IseM) ainsi qu'Eurecom. L'Inria, les Mines Paris Tech ou la Skema Business School sont également à proximité de ces résidences. L'espace Saint Philippe concentre des boutiques, un supermarché, des restaurants, banques et services publics.

Résidence Le Magister

75 rue Évariste Galois - 06410 Biot
Tél : 04 92 95 91 24 / 06 89 31 93 38
Fax : 04 92 95 91 25
Email : appartetud-lemagister@nemea.fr
<http://www.nemea-residence-etudiante.com>

Résidence Les Calades de Sophia

475 rue Évariste Galois - 06410 Biot
Tel : 06 35 39 29 62 ou 04 91 13 90 26
Fax : 04 91 13 90 29
lescalades@unicil.fr
www.habitat-pluriel.fr

Résidence Thésa

210 avenue Roumanille - 06410 Biot
Tél. 04 93 00 03 93
Fax. 04 93 65 29 21
E-mail : sophia@etud-accueil.fr
www.etud-accueil.fr/

Résidence Appartéa Golf Side

Avenue Roumanille - 06410 Biot
Tel. 04 97 04 64 07 ou 06 30 98 58 42
Fax : 04 97 04 64 09
Contact mail : info.golfside@goelia.com
www.goelia.com

LES BIOTOIS ONT DU TALENT



CHACOK, L'ESPRIT D'AVENTURE AU FÉMININ

L'entreprise biotoise Chacok a aligné deux équipages au départ du Rallye des Gazelles le 16 mars dernier. Après 1 500 km de hors-piste dans le désert du sud marocain à bord de leurs 4x4, Laure Grateau (PDG) et Nadège Kergoat (acheteuse) - Équipage 138, Irène Barthes (responsable de boutique Chacok de Lyon) et Diana van Zurk (responsable de boutique de Monaco) - Équipage 139 - sont arrivées respectivement aux 40^{ème} et 98^{ème} places le 30 mars 2013.

Toutes néophytes, elles se sont lancées dans l'aventure à bras le corps revenant avec des

souvenirs et des expériences inoubliables, alternant les galères, crevaisons et batteries à plat, et la joie de faire un beau parcours en trouvant toutes les balises ou tout simplement le bonheur de respirer les parfums délicats de la fleur d'oranger à l'ombre d'un olivier.

Rappelons que Chacok a également participé au rallye en tant que fournisseur des gilets officiels portés par les « Gazelles », la direction, les organisateurs et les médias. Laure Grateau, PDG de l'entreprise et participante au rallye, exprime ainsi la philosophie de cette folle équipée : « *L'engagement de Chacok en*

tant que partenaire - fournisseur mais aussi en tant qu'équipages engagés dans le Rallye des Gazelles illustre parfaitement l'esprit et le travail au sein de la maison Chacok. Un esprit et un travail qui reposent avant tout sur l'audace, sur l'association des savoir-faire et sur la capacité de ses équipes (à 95% féminines) à se dépasser, à travailler ensemble pour faire voyager la création française et le style Chacok de par le monde et dans le cas présent jusque dans le désert marocain ».

JEANNE HOUREZ-DESOMBRE Quand travail et vertu font des prodiges



À 21 ans, Jeanne Hourez-Desombre, pianiste depuis son plus jeune âge, s'empare des chefs-d'œuvre de la musique classique sur des scènes prestigieuses jusqu'aux confins de l'Amérique. Baignée depuis sa plus tendre enfance dans l'univers musical grâce à sa mère, professeur de piano, le jeune Biotoise débute ses études de piano à 6 ans, au Conservatoire d'Antibes.

Dès lors, l'instrument ne la quitte plus.

Véritable enfant prodige, elle est admise à 12 ans au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris puis, la même année, au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris dans la classe du grand soliste Georges Pludermacher et de la célèbre pianiste japonaise Haruko Ueda puis de Frank Braley.

À 15 ans, alors qu'elle obtient son Baccalauréat, Jeanne remporte son premier grand prix au concours Flame du Conservatoire de Paris. Parallèlement, la talentueuse pianiste donne régulièrement des récitals de la Côte d'Azur à Paris, en passant par le Var et jusqu'au Canada.

En 2012, elle obtient sa licence du Conservatoire National de Paris puis quitte la France pour Montréal où elle intègre la classe du concertiste international Dang Thai Son.

La sensibilité et la musicalité de la jeune femme lui offrent la possibilité de jouer avec de grandes formations telle que l'Orchestre Philharmonique des Musiciens Étudiants de Montréal.

En janvier 2014, la musicienne à l'avenir prometteur interprétera d'ailleurs avec cet orchestre le concerto pour main gauche de Maurice Ravel.



ÉCONOMIE TOURISME

BIOT RÉCOLTE LES PREMIERS FRUITS DU TOURISME CRÉATIF

Quelques mois après son adhésion au Creative Tourism Network et la réalisation d'une offre structurée de tourisme créatif, la Ville de Biot en récolte les premiers fruits : le prix Coup de Cœur de l'innovation touristique régionale et la réservation d'une semaine d'ateliers pour 75 personnes en octobre prochain.

La Ville de Biot a reçu le jeudi 11 avril 2013 le prix Coup de Cœur de l'Innovation Touristique Régionale pour sa politique de développement d'une offre de Tourisme Créatif.

Le prix doté d'un chèque de 3 000 euros a été remis à Aix-en-Provence, lors des premières Rencontres Recherche Innovation Tourisme proposées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette dotation sera consacrée à la création d'un catalogue interactif en vue de promouvoir le Tourisme Créatif Biotois notamment auprès des comités d'entreprise et des agences réceptives.

L'écureuil se réserve une halte créative

D'ores et déjà, le comité d'entreprise de la Caisse d'Épargne Île-de-France a manifesté son intérêt en réservant un séjour d'une semaine, du 29 septembre au 5 octobre : 75 salariés de la banque à l'écureuil participeront à différents ateliers créatifs. Accompagnés par les artistes et artisans biotois, ils s'initieront ainsi aux enduits décoratifs, aux

meubles peints, à l'art du faux, au raku, à la mosaïque, à la restauration de tableaux, à la sculpture d'ornement, au verre, à la joaillerie, à la photographie ou à l'art thérapie. Ce groupe sera hébergé à Biot dans les hôtels et chambres d'hôtes et prendra tous ses repas dans les restaurants du centre historique.

Biot créative

La Ville de Biot a adhéré au réseau Creative Tourism Network en 2012. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme s'est chargé de structurer une offre globale de Tourisme Créatif à partir des propositions d'ateliers de 20 artistes et artisans biotois qu'il promeut avec l'aide du réseau. Dans ce catalogue figure une gamme très large de stages et d'ateliers de découverte de savoir-faire : verrerie, céramique, peinture, illustration, joaillerie, arts plastiques, photographie, cuisine, botanique, danse et Histoire de l'Art.

ATELIERS INTERNET SOCIO-PROFESSIONNELS



Le service Développement Économique et Tourisme poursuit en 2013 l'objectif d'amener chaque acteur économique et culturel de Biot à

être référencé sur Internet et leur donne donc rendez-vous en octobre pour de nouveaux ateliers gratuits de perfectionnement et de mise en pratique. Ces séances font suite aux ateliers d'initiation ayant eu lieu en juin.

En effet, « *la réalité perçue d'une organisation est fondée sur sa visibilité sur Internet. On arrive à douter de l'existence d'une personne qui n'y est pas* », souligne Sophie Erhard, animatrice des ateliers. Pour cibler un public notamment touristique ou sophilopolitain, particulièrement « connecté », le minimum consiste à être présent sur Google et/ou Facebook. Le référencement conjoint de Biot et de ses acteurs économiques locaux permet d'en augmenter la visibilité et la notoriété communes.

BIOT ET LES TEMPLIERS 2013 : VIF SUCCÈS POUR LA 5^{ÈME} ÉDITION

Sur le thème de la gastronomie médiévale, la 5^{ème} édition de *Biot et les Templiers* qui s'est déroulée du 5 au 7 avril 2013 a connu, cette année encore, un grand succès.

Avec 20 000 visiteurs en 2009 et plus du double en 2013, la manifestation historique prend de l'ampleur, édition après édition, grâce notamment à une programmation de qualité entièrement gratuite, désormais adoptée par le public, largement relayée par les médias la manifestation est reconnue par l'univers médiéval comme un événement historique de référence.

Vecteur de communication à grande échelle, *Biot et les Templiers* permet de développer le rayonnement touristique de la ville et de faire découvrir Biot et de donner l'envie d'y retourner, tout au long de l'année.



MARKS&CLERK FRANCE : AU SERVICE DE VOS INNOVATIONS

Cabinet de conseils en propriété industrielle (PI) récemment installé à Biot-Sophia Antipolis, Marks&Clerk France compte en France onze associés et une trentaine d'ingénieurs et juristes. Sophia Antipolis devient ainsi le 20^{ème} bureau du réseau international Marks&Clerk.

Le cabinet assiste les entreprises dans les méandres des enjeux de la propriété intellectuelle, proposant des services allant de la sensibilisation des chercheurs et développeurs jusqu'à l'exploitation des droits de PI, en passant par l'évaluation et la valorisation de brevets.

Intervenant notamment dans les domaines de l'électronique, l'informatique ou encore des télécommunications, Marks&Clerk France s'est tout naturellement tourné vers la technopole Sophia Antipolis pour ouvrir ses premiers bureaux en province. Dans un environnement où plus de 1400 entreprises spécialisées dans la recherche et l'innovation génèrent une plus-value et un potentiel fréquemment immatériel, le

cabinet offre ainsi tous les services pour protéger l'innovation d'un produit, d'un logiciel, d'un savoir-faire.

Dans un marché économique spécifiquement tourné vers l'international, la protection des innovations représente non seulement un moyen de défense essentiel, mais également un outil de valorisation capital de l'entreprise. Une fois établie la pertinence d'un dépôt de brevet pour une innovation, les conseils et mandataires en brevets européens du cabinet de Sophia accompagnent les déposants dans les démarches auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) dont la délégation des Alpes-Maritimes et du Var se situe à Sophia Antipolis ou auprès de l'Office Européen des Brevets.

➔ Marks&Clerk France • Les algorithmes - 2000 route des Lucioles, Aristote A, 06410 Biot-Sophia Antipolis • 04 92 94 47 86 • www.marks-clerk.com



Le groupe Marks&Clerk France



Démonstration gastronomique sur verre en fusion



Ben Cobb et Sarah Gilbert en démonstration à la Verrerie de Biot©

Du 3 au 7 avril dernier, une délégation de Tacoma (États-Unis) est venue découvrir Biot. Cette visite a été l'occasion pour les deux villes jumelles de poursuivre leurs échanges privilégiés autour du travail du verre et de conforter leurs liens d'amitié initiés en octobre 2012 lorsque la délégation biotoise s'était rendue à Tacoma. Composée de représentants de la Ville de Tacoma, de 2 verriers du Museum of Glass, Ben Cobb et Sarah Gilbert, d'une journaliste et de membres du Comité de Jumelage de Tacoma, cette délégation a ainsi eu l'occasion

JUMELAGE : BIOT A ACCUEILLI TACOMA

de découvrir Biot sous tous ses aspects.

Les visiteurs américains ont pu se plonger dans la Culture et l'Histoire en participant à la manifestation *Biot et les Templiers*, en se costumant, en goûtant aux délices de la gastronomie médiévale et en profitant des grands moments de la manifestation historique. Dans leur riche programme de visite, la délégation américaine a notamment découvert des entreprises emblématiques de Biot-Sophia Antipolis telles que Galderma, mais aussi une classe d'anglais au collège de l'Eganaude, l'école Eurecom au Campus SophiaTech ou encore le Musée national Fernand Léger.

Un jumelage sous le signe du verre

Tout au long de son voyage, la délégation a

été amenée à découvrir les richesses biotoises liées au travail du verre. Après une visite des verreries de la commune, le groupe, accompagné par les représentants du comité de jumelage biotois, a assisté à une démonstration en direct du travail de Ben Cobb, directeur du Hot Shop du Musée du Verre de Tacoma, à la Verrerie de Biot®.

S'en est suivie à la Verrerie Pierini une découverte créative exceptionnelle, menée en duo par le chef cuisinier Michaël Fulci des Terrailers* et le verrier Antoine Pierini. Les deux jeunes artistes ont interprété une chorégraphie culinaire inédite et spectaculaire : ils ont mêlé leurs savoir-faire pour cuire et cuisiner plusieurs produits à même le verre en fusion devant une assemblée littéralement soufflée.

UNE ASSOCIATION POUR FÉDÉRER ET DYNAMISER LE JUMELAGE

Les bénévoles qui ont participé à l'accueil de la délégation de Tacoma ont décidé de poursuivre la dynamique enclenchée avec ces premiers échanges en créant le « Comité de Jumelage Biot Tacoma » sous la forme d'une association à but non lucratif.

Cette association permettra de promouvoir et de favoriser les échanges entre les deux villes autour des points communs comme le verre, mais également de la curiosité partagée pour la découverte des différences qui caractérisent les deux communes. L'association offrira également la structure nécessaire pour fédérer les bonnes volontés afin de préparer les projets à venir.

ENVIRONNEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LES AIDES À LA RÉHABILITATION

La loi impose aux collectivités une mission de contrôle sur les installations d'assainissement autonomes afin de prévenir tout risque sanitaire, protéger la sécurité des personnes et limiter l'impact environnemental. En cas de non-conformité établie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le propriétaire doit réaliser les travaux de mise aux normes.

Vous pouvez bénéficier d'aides à la réhabilitation de vos installations non conformes.

• Les aides de l'agence de l'eau

Cette aide est attribuée pour les habitations ayant des installations présentant un danger pour la santé des personnes, présentant un

risque avéré de pollution de l'environnement ou des installations absentes (arrêté du 27 avril 2012).

Sont éligibles à l'attribution de cette aide les installations construites avant 1996 et situées en zone d'assainissement non collectif telle que définie dans le zonage d'assainissement. Les travaux doivent être faits dans les quatre ans suivant la décision d'attribution d'aide. L'agence peut attribuer jusqu'à 3000€ d'aide par installation réhabilitée. Pour bénéficier des aides de l'agence de l'eau, les particuliers sont invités à s'inscrire auprès du SPANC pour participer au programme de réhabilitation, afin que la commune se porte mandataire.

• Les aides communales

Par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2013, la Ville de Biot a décidé d'alléger les frais de contrôle du SPANC pour les installations existantes ayant obligation d'être réhabilitées en raison de leur non-conformité, telle que définie par l'arrêté du 27 avril 2012. La commune accorde ainsi la gratuité du contrôle de réalisation pour les installations réhabilitées dans un délai d'un an à compter de la notification de non-conformité par le SPANC.

➔ www.biot.fr rubrique Urbanisme, Environnement • Services Techniques : 04 93 65 12 21



L'ASSOCIATION BIOTOISE ÉNERGIES 2050 CONTRIBUE AU DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'association Énergies 2050 a dirigé la réalisation d'un numéro spécial « *La transition énergétique ou les énergies que nous aurons* » de la revue Liaison Énergie Francophonie.

Ce document, publié en avril 2013, a pour objet de dresser un état des lieux de la situation énergétique mondiale et de contribuer à mieux comprendre les enjeux de la transition énergétique.

La solution se caractérise par une sobriété énergétique exemplaire, un renforcement de la prise en compte de l'efficacité éner-

gétique dans nos modes de consommation et de production, ainsi qu'un recours à des technologies adaptées et à faible intensité en carbone, avec en priorité le développement massif des sources d'énergies renouvelables locales et décentralisées. **Il s'agit de passer d'un modèle énergétique addictif aux énergies fossiles à un nouveau modèle plus durable et respectueux de l'équité intra et intergénérationnelle et de l'équilibre écologique à court, moyen et long termes dans un rapport à l'énergie**

résolument différent.

La transition énergétique est sans aucun doute l'un des plus grands défis actuels et ne pourra être atteinte que collectivement, en prenant conscience de l'importance de la modification des pratiques comme de la perception même de l'énergie.

➔ Énergies 2050 • 688, chemin du Plan - 06410 Biot • 06 80 31 91 89 • www.energies2050.org



ENSEMBLE, CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Parce qu'une petite piqûre de rappel n'est jamais de trop, il est temps de repenser au moustique tigre... Quelques gestes simples peuvent enrayer sa prolifération, à condition que chacun les adopte : pensez à supprimer systématiquement toute eau stagnante pour éviter le développement des larves.

Il existe des astuces que chacun peut mettre en œuvre pour éviter la propagation de cet horripilant nuisible... De manière évidente, **tout réceptacle potentiel d'eau doit impérativement être vidé une fois par semaine, puis retourné et mis à l'abri de la pluie et de l'arrosage automatique, les piscines, gouttières et évacuations régulièrement entretenues.** Les réserves

d'eau peuvent être recouvertes d'une moustiquaire ou d'un simple tissu, et quelques poissons rouges introduits dans les bassins d'agrément se régaleront des larves ! Enfin, pensez à mettre du sable et arroser sans en dépasser le niveau, dans les jardinières et bacs à fleurs. L'eau n'étant pas apparente, le moustique n'y pondra pas.

Surtout, n'oubliez pas que le rôle de chacun est déterminant pour lutter contre cet insecte nuisible et passer une saison sans démanageaison... Tout le monde compte sur vous !

➔ EID Méditerranée • www.albopictus.eid-med.org • 0 800 740 606 (appel gratuit d'un poste fixe)



DÉCHETS : JE JETTE OÙ ?

• **Déchets ménagers** : dans vos bacs habituels

• **Bouteilles et flacons en plastique, cartons et briques alimentaires, emballages métalliques, journaux, magazines et papiers** : bacs de tri jaunes

• **Bouteilles, pots et bocaux en verre** : bacs de tri verts

• **Encombrants** : ramassage gratuit sur rendez-vous obligatoire du lundi au vendredi au 04 92 19 75 00, tapez 1

• **Végétaux** : consultez la réglementation sur l'incinération des végétaux sur le www.biot.fr / rubrique Environnement, ou déposez vos végétaux en déchetterie.

• **Déchets verts, gravats, produits issus du bricolage, déchets de véhicules, bouteilles de gaz, huiles** : déchetteries

• **Liste des déchetteries communautaires** :

Antibes - 04 92 91 92 99

Valbonne - 04 93 12 35 60

Vallauris - 04 92 38 06 11

La Colle sur Loup - 04 93 32 94 85

À noter : la gestion des déchets est une compétence communautaire prise en charge par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

CULTURE, ART, ARTISANAT

EXPOSITION « ERICK IFERGAN : TRACES »

Du 28 juin au 15 octobre 2013 • Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Le musée d'Histoire et de Céramique Biotoises expose, du 28 juin au 15 octobre 2013, les œuvres d'Erick Ifergan, artiste touche-à-tout, éclectique et atypique.

Dessinateur depuis son plus jeune âge, il s'oriente tout d'abord vers une carrière de photographe, avant de se consacrer à la réalisation. Erick Ifergan fait alors partie des réalisateurs de clips les plus demandés en France, il reçoit de nombreux prix et entame une carrière internationale auprès des plus grands artistes. Il crée sa propre maison de production à Los Angeles où il réalise des campagnes publicitaires pour des clients comme Apple, Sony, Dior, IBM, Audi...

En 2009, il présente son travail photographique au public, aux États-Unis, puis à Paris et à Moscou. L'accueil est enthousiaste. De retour en France, il décide que le dessin doit exister autrement et étudie les techniques de la céramique aux côtés des céramistes de Vallauris. Les lignes et courbes de ses tableaux s'emparent ainsi de la céramique pour s'exposer pour la première fois au grand public à travers l'exposition « Traces », à découvrir en exclusivité au Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises cet été.



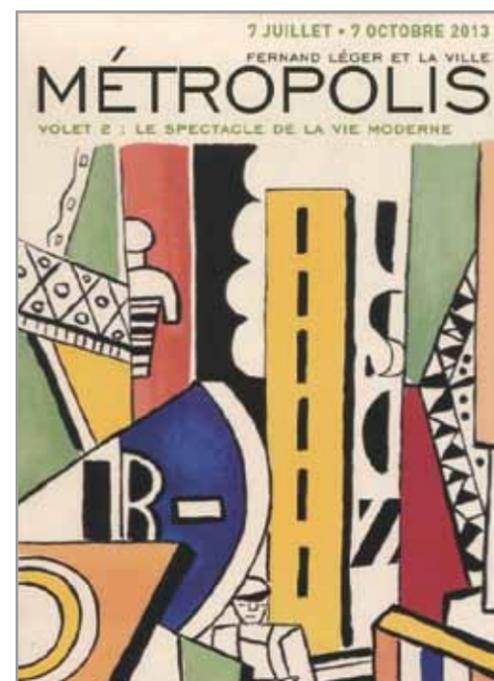
Musée d'Histoire et de la Céramique Biotoises

Du mercredi au dimanche, de 14h à 18h

Tarifs : 4 € (Seniors : 2 €)

Adhérer à l'association « Les Amis du Musée » pour profiter des activités proposées (contactez le Musée).

➔ Musée d'Histoire et de la Céramique Biotoises • 9 rue St Sébastien • 04 93 65 54 54 • www.musee-de-biot.fr • amis.du.musee@musee-de-biot.fr



EXPOSITION « MÉTROPOLIS, FERNAND LÉGER ET LA VILLE »

Volet 2 : Le spectacle de la vie moderne

Du 6 juillet au 7 octobre 2013 • Musée national Fernand Léger
Vernissage le samedi 6 juillet 2013 à 11h

L'exposition « Le spectacle de la vie moderne » propose un dialogue original entre les 29 planches de l'album lithographique *La Ville* (collection du Musée national Fernand Léger) édité par Tériade en 1959 et des photographies de paysages urbains provenant de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine à Paris (tirages modernes d'André Kertész, François Kollar, Roger Parry, Marcel Bovis et Noël Le Boyer) et du Centre national d'art contemporain Villa Arson à Nice (ouvrages de Robert Doisneau et de William Klein).

Au travers de trois thématiques complémentaires sont appréhendées la place de la

capitale française comme lieu de circulation des idées novatrices entre 1920 et 1950, des avant-gardes à la consommation de masse, et l'émergence concomitante de la modernité urbaine dans l'imaginaire artistique.

Les activités du musée :

• **Cinéma en plein air**

Samedi 31 août à 21h30

Play Time de Jacques Tati (France, 1967, 2h06)

• **Ateliers de vacances**

15 juillet - 15 août

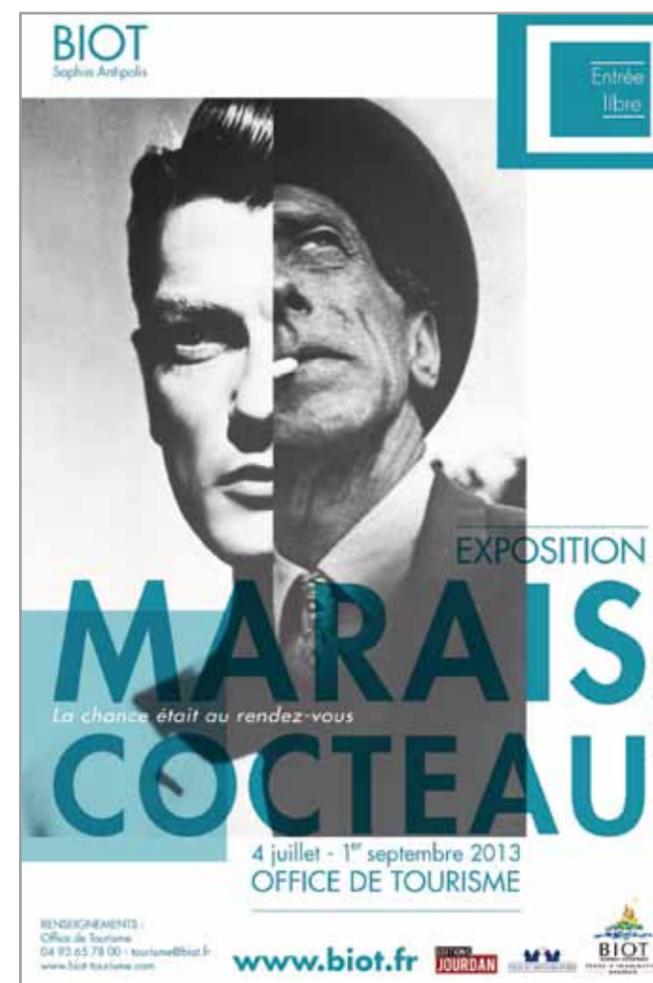
(mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 16h)

➔ Musée national Fernand Léger • Chemin du Val de Pôme • 04 92 91 50 30

EXPOSITION « MARAIS-COCTEAU, LA CHANCE ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS »

Du 4 juillet au 1^{er} septembre 2013 • Office de Tourisme • Entrée libre

Vernissage jeudi 4 juillet 2013 à 19h



« Jean Cocteau a passé sa vie à être la chance de quelqu'un. Il voyait tout de suite le talent, le génie », disait Jean Marais. À l'occasion du centenaire de la naissance de Jean Marais et du 50^{ème} anniversaire de la disparition de Jean Cocteau, la Ville de Biot accueille du 4 juillet au 1^{er} septembre 2013 à l'Office de Tourisme une exposition de 50 photographies, objets et dessins éclairant l'univers singulier de ces deux personnalités hors du commun.

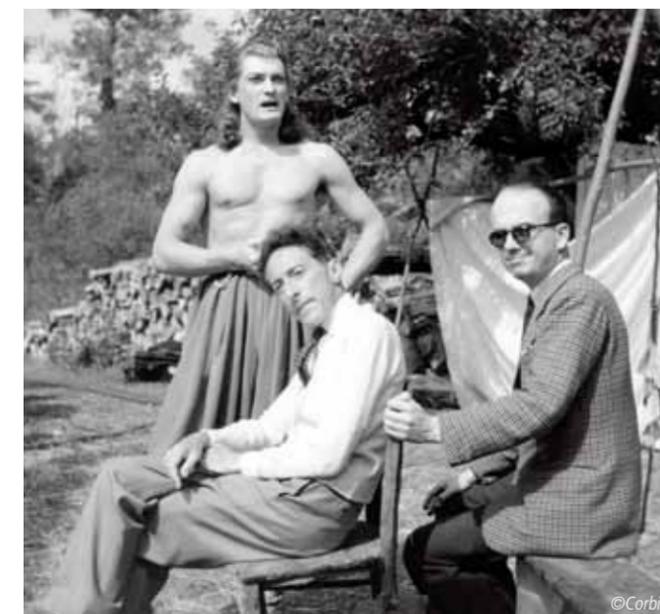
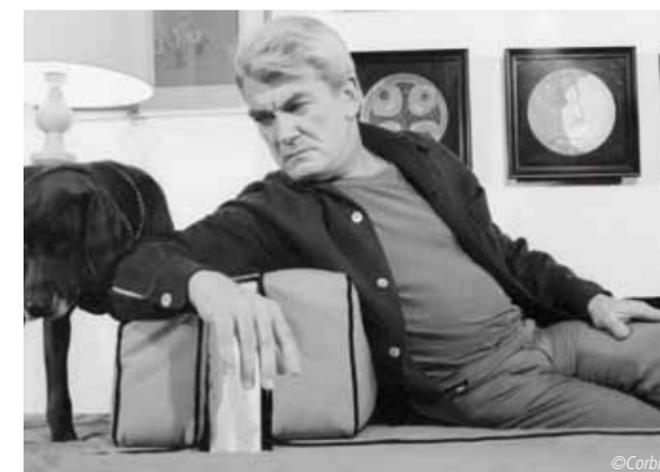
À travers une cinquantaine de grandes photos légendées, une douzaine d'objets créés par Jean Marais ainsi qu'une série de dessins, Frédéric Lecomte-Dieu, commissaire d'exposition, a composé un cheminement sensible, à travers la carrière de Jean Marais, menant à la découverte de leur relation si singulière, « sans avoir la prétention de présenter l'intégralité des œuvres de Cocteau et de Marais mais avec l'espoir d'ouvrir pour la nouvelle génération une des portes de leur univers ». Le public pourra notamment (re)découvrir des images des tournages de « La Belle et la Bête », de « L'Aigle à Deux Têtes » ou du « Testament d'Orphée »...

Créateurs et touche-à-tout dans l'âme, Jean Cocteau et Jean Marais se sont rencontrés en 1937 à l'occasion d'une audition pour « Œdipe

Roi ». Dès lors, et pendant plus de 25 ans, ils seront inséparables, amants jusqu'au début des années 1950, puis amis fidèles jusqu'au décès du poète en 1963. Cocteau fut à la fois le père, le confident et le critique de celui qui était alors l'un des acteurs français les plus populaires de l'époque. Marais dira plus tard : « Avant lui j'aimais l'original, il m'a appris le singulier ».

L'exposition est complétée par une série de 46 autres photos « Marais-Cocteau, la chance était au rendez-vous », présentée simultanément à Menton sur le parvis du Musée Jean Cocteau (collection Séverin Wunderman).

Frédéric Lecomte-Dieu a publié en juin un abécédaire « Cocteau-Marais, la chance était au rendez-vous » aux Éditions Jourdan, composé d'une série d'informations et d'anecdotes sur la vie de Jean Marais et de Jean Cocteau. Il dédicacera son ouvrage samedi 6 juillet à 11h à l'Office de Tourisme de Biot après avoir mené une visite de l'exposition.



➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr



TOURS ET DÉTOURS AU MARCHÉ HEBDO

Après un printemps froid et pluvieux, les chaleurs de l'été et l'agitation estivale prennent place sur le marché. Les plaisirs de créer des plats de saison avec des produits frais tels que poissons, viandes, volailles, fruits et légumes et autres plats préparés sauront vous combler. Et si l'envie de vous faire plaisir est ailleurs, les étals de vêtements, chaussures et articles de mode pourront tout aussi bien vous satisfaire. Tous les commerçants du marché sont au rendez-vous **chaque mardi matin de 9h à 13h au cœur du centre historique** : venez nombreux !

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

TOUS FOUS DU FOUR COMMUNAL ÉMILE CHEVAL !

6-7, 13-14 juillet / 3-4, 23-24-25 et 26 août • Four Communal Émile Cheval •

Entrée libre

Paroles de fournier : « Les participants viennent ici... certains pour chercher un savoir-faire culinaire, découvrir les secrets de la construction de ce four communal traditionnel ; d'autres, pour cuire un plat concocté à la maison, découvrir une saveur parfois oubliée. Tous y trouvent une ambiance simple, conviviale, un lieu propice à des échanges inattendus autour des recettes, des savoir-faire provençaux... Des amitiés se lient. » Christian Vinciguerra, mai 2013.

PROGRAMME

6-7 juillet : cuissons de 9h à 15h / 6 juillet, 15h : atelier « cookies » en l'honneur de Tacoma, fête nationale

américaine du 4 juillet oblige !

13-14 juillet : cuissons de 9h à 15h / 13 juillet, 15h : atelier « tarte à la confiture ».

3-4 août : cuissons de 9h à 15h / 3 juillet, 15h : atelier « biscuits apéritif » pour recevoir ses convives en beauté.

23-24-25-26 août : cuissons et dégustations de 9h à 15h / 23 août, 15h : atelier « surprise du fournier » - 26 août, 15h : atelier « gâteau au citron ».

Planning complet disponible sur www.biot.fr ou au 04 93 65 78 00



NOCTURNES DES COMMERÇANTS « SWING ET SHOPPING ! »

Tous les jeudis du 11 juillet au 22 août 2013 jusqu'à 22h • Centre historique • Entrée libre

L'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales (CAPL) de Biot organise des soirées nocturnes tous les jeudis du 11 juillet au 22 août.

Au programme : animations musicales dans la rue Saint Sébastien de 19h à 22h et ouverture des boutiques du centre historique pour des nocturnes où il fait bon faire « du shopping sur un air de swing » !

SOIRÉE DES COMMERÇANTS

Vendredi 19 juillet 2013 à partir de 20h30 • Centre historique • Entrée libre

Sur le thème « habillez-vous rétro », de 20h30 à minuit, l'association des commerçants (CAPL) propose un pique-nique géant accompagné d'animations musicales dans les rues du centre historique, avec l'orchestre de variétés Orchestra Europa pour danser sur les rythmes des années 80 place de Gaulle ou sur les plus beaux airs des bals musettes d'autrefois, place de la Chapelle, selon vos goûts, vos humeurs et vos envies !

Pour se retrouver et échanger entre résidents, touristes, visiteurs d'ici ou d'ailleurs... Une soirée décontractée et très estivale en perspective.



MARDIS MARIONNETTES

Tous les mardis du 9 juillet au 20 août 2013 à 21h • Place de l'Église • Entrée libre

Furieux, il va chercher le gendarme qui est rossé à son tour. Les aventures commencent alors pour Guignol et Gnafron...

• **Mardi 30 juillet : « Ahimsa ou le petit mendiant d'amour » proposé par la Compagnie de l'Écrin**

Pour prouver son amour pour Anandita, Ahimsa devra surmonter 3 épreuves à travers l'Inde, accompagné de son fidèle compagnon, l'écureuil malin et glouton. L'histoire initiatique de deux enfants qui se découvrent... Mais la route est longue et par quel chemin commencer ?

• **Mardi 13 août : « Toc Toc Toc » proposé par la Compagnie 1.2.3 Soleil**

Trois marmottes, au retour d'une randonnée, vont se réfugier dans une maison abandonnée par son propriétaire. Elles vont successivement rencontrer deux lapins, un renard et finalement le propriétaire, ombre effrayante qui n'est peut-être pas ce que les apparences laissent croire...

Cet été Biot vous enchante tous les mardis soirs au fil des marionnettes grâce à 7 spectacles féériques sous la direction artistique de Loïc Bettini, inspirés par la magie de ces pantins qui savent encore faire rêver, rire et émerveiller petits et grands...

• **Mardis 9, 23 juillet, 6 et 20 août : « Chabaret poétique » proposé par Loïc Bettini**

Un marionnettiste qui ne veut pas raconter d'histoire se retrouve dans un « Chabaret poétique » imaginaire où Monsieur Loyal se

trouve être un chat excentrique. Découvrez un univers peuplé de personnages hauts en couleurs : ourse travestie, clown chewing-gum, mini danseur de claquettes, danseuse contorsionniste, grande chanteuse de blues, Pierrot et Colombine...

• **Mardi 16 juillet : « Le déménagement fantastique » proposé par Les Amis du Théâtre Chignolo**

Guignol, sans travail, n'a plus d'argent pour payer ses loyers. Son propriétaire, venu réclamer ses termes, est renvoyé sans un sou à ses foyers.

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

CINÉMA EN PLEIN AIR À BIOT

Tous les mercredis du 10 juillet au 28 août 2013 à 21h30 • Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre (annulation en cas de pluie)

Des classiques, des incontournables, des voyages passionnants, quelques larmes bien placées, de franches rigolades, de la tendresse à gogo, des bagarres et des dessins animés... Le cinéma en plein air du Jardin F. Mistral est de retour tous les mercredis du 10 juillet au 28 août. Un pull, un coussin et vous êtes parés pour profiter de ces soirées en famille ou entre amis.

• **Mercredi 10 juillet à 21h30 - Beethoven 3** (comédie familiale)

• **Mercredi 17 juillet à 21h30 - Fantômas** (comédie policière)

• **Mercredi 24 juillet à 21h30 - La Nuit Nomade** de Marianne Chaud (documentaire), en présence de l'assistant réalisateur Maximilian Essayie

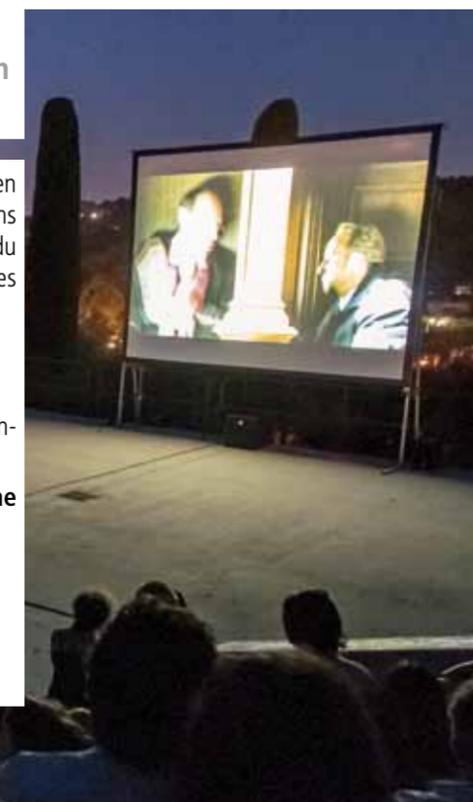
• **Mercredi 31 juillet à 21h30 - Les Aventures de Tintin : le secret de la Licorne** (animation, aventure)

• **Mercredi 7 août à 21h - De Rouille et d'Os** (drame)

• **Mercredi 14 août à 21h - Astérix aux Jeux Olympiques** (comédie)

• **Mercredi 21 août à 21h - Spirit, l'Étalon des Plaines** (dessin animé)

• **Mercredi 28 août à 20h30 - Le Grand Bleu** (drame)



➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr



L'HIPPODROME DE LA CÔTE D'AZUR ACCUEILLE LES MÉTIERS D'ART

Vendredi 12 juillet 2013 à partir de 19h • Cagnes-sur-Mer • Entrée libre pour les Biotois*

Contemporain (Cagnes-sur-Mer), le Prix des Artisans d'Art (Le Cannet), le Prix des Céramistes (Vallauris-Golfe-Juan) et le Prix de la Gastronomie (Mougins).

Les communes présenteront des expositions, des démonstrations de savoir-faire et proposeront des ateliers d'initiation à certains métiers d'art pour les enfants. Des tours de poney et des structures gonflables seront offerts par l'hippodrome. La soirée se terminera par un grand feu d'artifice. Toutes les animations ainsi que le stationnement seront gratuits.

BIOT

- Exposition de verreries d'art par les verriers de Biot
- Démonstration de soufflage du verre par Marcel Saba et participation des enfants
- Exposition et spectacle de marionnettes par Loïc Bettini
- Atelier de mandala

* Le prix d'entrée (4,50€) est offert aux habitants des 5 villes, sur présentation d'une invitation à retirer à l'Office de Tourisme ou d'un justificatif de domicile récent.

Troisième édition de la grande soirée des Métiers d'Art à l'Hippodrome de la Côte d'Azur : Biot sera présente aux côtés des quatre autres villes du département labellisées « Ville et Métiers d'Art » (Cagnes-sur-Mer, le Cannet, Mougins et Vallauris-Golfe-Juan) pour une soirée festive et culturelle.

Le prix « Villes et Métiers d'Art 06 » ouvrira la soirée. Chaque ville décernera ensuite son prix : le Prix des Verriers (Biot), le Prix du Bijou

LE PALIO DE L'AMITIÉ

Vendredi 23 août 2013 à partir de 19h • Hippodrome de Cagnes-sur-Mer

Fort du succès des grandes soirées estivales organisées depuis 3 ans, l'Hippodrome de la Côte d'Azur organise vendredi 23 août un grand « Palio de l'Amitié », une course où chaque ville est représentée par un cheval dont le driver porte une casaque aux couleurs de la ville, réunissant l'ensemble des communes partenaires ayant organisé une soirée dédiée à l'hippodrome.

Présente le 12 juillet sur le thème des « Villes et Métiers d'Art », Biot s'inscrit naturellement dans le concept aux côtés de Cagnes-sur-Mer, Le Cannet, Vallauris-Golfe-Juan, Mougins et d'autres villes de la Côte d'Azur.

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

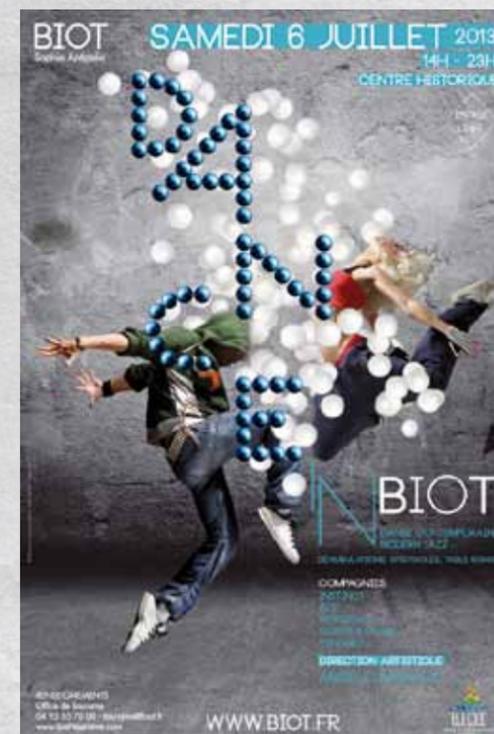
LES FOULÉES BIOTOISES

Dimanche 7 juillet 2013 à 18h • Centre historique

Venez tester votre souffle : le Biot Athlétique Club organise les traditionnelles Foulées Biotoises, une course à pied de 8 km à travers les rues du centre historique. Accessible à tous, licenciés ou non, amateurs ou joggeurs confirmés, voici

l'occasion de découvrir Biot... sportivement !

Inscriptions en ligne sur www.biot-ac.net ou sur place dès 16h, départ de la course à 18h sur la place de Gaulle et remise des prix à 20h.



DANCE IN BIOT

Samedi 6 juillet 2013, 14h-23h • Centre historique • Entrée libre

Samedi 6 juillet à Biot, place à la danse sous toutes ses formes ! *Dance in Biot* revient, placée cette année sous le thème « *L'autre, c'est nous* ». Sous la direction artistique d'Angelo Monaco, professeur de danse jazz de l'Espace des Arts et de la Culture, la manifestation propose une lecture de la rencontre humaine comme terrain d'étude, réflexion introspective, échange d'émotions et de points de vue sur la vie et ses symboles. Car avant tout, la danse est un travail d'observation, d'écoute, de partage.

Vivez une journée riche en événements, déambulations chorégraphiques, conférences et rencontres avec les artistes.

L'association Yengetu présentera une déambulation chorégraphique africaine et la compagnie Instinct interprétera une pièce de théâtre/danse sur la thématique « *Lui, elle - Elle, lui ; si différents et si semblables à la fois* ».

Trois compagnies viendront clore la soirée dans un spectacle envoûtant au Jardin Frédéric Mistral. La compagnie SOF, avec le trio « *Three 4 Tango* », présentera une pièce où la danse contemporaine rencontre le tango dans une chorégraphie sensuelle et moderne. La compagnie Horizons, du jeune chorégraphe Bruno Caprioli, proposera la lecture originale d'un personnage traditionnel corse, « *U Mazzeru* », et la compagnie colombienne Corps et Danse présentera « *Mapale* », une danse typique sud-américaine qui évoque la frénésie, l'érotisme, avec une énergie extraordinaire.

L'autre c'est nous, l'autre c'est vous... Venez nombreux vivre ces rencontres chorégraphiques !

PROGRAMME :

- 14h : Déambulation et chorégraphie par l'association *Yengetu* - Place des Arcades
- 15h : Chorégraphie des élèves d'Angelo Monaco de l'Espace des Arts et de la Culture - Place des Arcades
- 15h30 : Duo de danse et théâtre « *Identité - PAN* » interprété par la compagnie *Instinct* - Place des Arcades
- 19h-20h : « *Table ronde* » : Conférence sur l'importance de la danse dans notre société à l'heure actuelle. *Interaction des compagnies et du public* - Jardin F. Mistral
- 21h30-23h : 3 spectacles de danse avec les compagnies *Corps & Danse*, *Sof* et *Horizons* - Jardin F. Mistral





FÊTE NATIONALE

Dimanche 14 juillet 2013 dès 19h • Place de Gaulle • Entrée libre

Le 14 juillet à Biot, c'est la Place de Gaulle que les citoyens viendront prendre d'assaut ! Dans la bonne humeur, l'orchestre Harmonie d'Antibes viendra interpréter les plus réputées des musiques de films. Puis Eddy François, sosie de Claude François, accompagné de ses danseuses, se produira dans la pure tradition des bals du 14 juillet, pour reprendre en chœur les plus grands tubes du chanteur et réveiller sur la piste la « clodette » qui dort en vous, toutes générations confondues !

PROGRAMME :

- **19h : concert de l'Orchestre Harmonie d'Antibes** sur le thème « Musiques de Films »
- **21h : bal, soirée disco « hommage à Claude François »** par Eddy François



ÉLECTION DE MISS BIOT 2013

Samedi 20 juillet 2013 à partir de 21h • Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre*

Delphine Duhart (2009), Marine Laugier (2010), Charlotte Murray (2011), Melissa Torrente (2012)... Toutes élues Miss Biot, toutes plus belles les unes que les autres... Parce que Biot est aussi terre de très jolies filles et l'élection de Miss Biot est bien là pour le prouver !

Les belles prétendantes au titre de Miss Biot 2013 rivaliseront de grâce le samedi 20 juillet pour emporter le titre et représenter Biot à l'élection de Miss Côte d'Azur 2013. Un hymne à la beauté et à la féminité à ne manquer sous aucun prétexte !

* Sous réserve de places disponibles

LES SOIRÉES ESTIVALES DU CONSEIL GÉNÉRAL

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

29 juillet, 2 et 9 août à 21h • Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Lundi 29 juillet 2013 à 21h : concert jazz « New Meeting Quartet »

Une rencontre percutante entre l'accordéon et le piano, accompagnés d'une rythmique contrebasse/batterie. À travers des compositions originales dans lesquelles le jazz et les rythmes brésiliens s'entrecroisent, le groupe exprime son envie de faire voyager le public en jouant une musique ensoleillée.

Vendredi 2 août 2013 à 21h : concert soul/jazz « Saya Quintet »
Énergique, étonnant et détonant, ce quintet niçois flotte sur un « groove » aux accents jazzy qui touche à tous les styles et les revisite avec générosité.

De la soul music au jazz, de la bossa au blues, il n'y a qu'un pas ! Un pas franchi par ces cinq artistes surprenants pour qui la vie se résume à ces mots : « De la musique avant toute chose » !

Vendredi 9 août 2013 à 21h : concert rock/chanson réaliste « Barizone Comedia Orchestra »

« *Le son Barizone ? Un secret de famille !* » Mines (faussetment) patibulaires sur costards façon mafieux d'opérette, les six zigotos du Barizone Comedia Orchestra sont les parrains-parents d'une improbable tambouille musicale, à la croisée du rock bastringue, de la chanson réaliste et de l'électro.



FÊTE PATRONALE DE LA SAINT JULIEN

Du vendredi 23 au lundi 26 août 2013 • Centre historique • Entrée libre

Comme chaque année, la traditionnelle fête patronale de la Saint Julien proposera animations et spectacles pour tous... Venez vite découvrir les nouveautés 2013 du 23 au 26 août !

• Tout au long des festivités

Ouverture du Four Communal Émile Cheval de 9h à 17h
Stands forains

• Vendredi 23 août

15h : concours de Boules pour les enfants de 6 à 13 ans (inscriptions au Clos de Boules)

16h : visite guidée du centre historique

19h-20h : course de brouettes adultes - Rue Saint Sébastien

20h30 :

- remise des prix - Place de Gaulle

- spectacle de feu - Rue Saint Sébastien

21h : grande soirée salsa et initiation aux danses latines (salsa, bachata, zumba) - Place de Gaulle

• Samedi 24 août

Jeu « Sur la piste des Traditions Biotoises » - Départ Office de Tourisme
8h-12h : course de vélo (Vélo Sprint Biotois)

12h : remise des prix de la course et vin d'honneur - Place de Gaulle
15h : concours de boules au clos - inscription à 14h (Boule Amicale Biotoise)

18h-18h30 : jeu des chaises musicales enfants - Place de Gaulle

18h30-19h : jeu des chaises musicales adultes - Place de Gaulle

19h-19h30 : concours de tir à la corde en équipe mixte - Rue Saint Sébastien

19h30 : remise des prix des concours, courses et jeux - Place de Gaulle

20h30 : spectacle de feu - Rue Saint Sébastien

21h : soirée DJ - Place de Gaulle

• Dimanche 25 août

Jeu « Sur la piste des Traditions Biotoises » - Départ Office de Tourisme
11h : messe provençale - Église Sainte Marie-Madeleine

11h-12h30 : farandole provençale - Centre historique

12h30 : discours et vin d'honneur offert par la Ville de Biot - Place de Gaulle

14h-17h : maquillage pour enfants par Mélanie Cassella, maquilleuse professionnelle - Place des Arcades

15h : championnat européen de boules carrées (inscription à 14h) - Centre historique

19h : remise des prix du championnat européen de boules carrées - Place de Gaulle

20h : course des garçons de café - Rue Saint Sébastien

21h30 : bal - Place de Gaulle

• Lundi 26 août

9h : procession de la Saint Julien

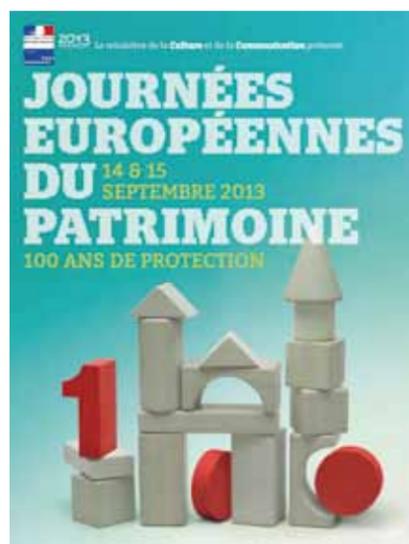
15h-18h : maquillage pour enfants par Mélanie Cassella - Place des Arcades

16h-18h : roumpa pignata et jeux pour enfants - Place des Arcades

18h : spectacle pour enfants « *Dis maman, le ciel il commence où en vrai ?* » - Jardin Frédéric Mistral



SAVOUREZ LE PATRIMOINE À BIOT, SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2013



Journées Européennes du Patrimoine

Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 de 9h à 18h •
Centre historique • Entrée gratuite sur l'ensemble de l'événement

Sur le thème « 1913-2013 : cent ans de protection », la 30^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine a pour objectif de nous amener à aborder notre patrimoine sous de nouveaux angles afin d'apprendre à mieux le connaître, le valoriser et le préserver.

Explorez un siècle de protection patrimoniale en découvrant Biot à travers le Pont Vieux, l'extraordinaire Église Sainte Marie-Madeleine, la chapelle Saint Roch, le Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises, un jeu de piste pour enfants... Venez dépoussiérer les idées reçues

sur le patrimoine et participer au Marathon Photo Numérique de Biot.

À moins que vous ne préfériez montrer vos talents culinaires en vous inscrivant au 5^{ème} Concours de Pissaladière au Four Communal Émile Cheval !

Retrouvez le programme complet des Journées Européennes du Patrimoine à Biot ainsi que les fiches d'inscription au Marathon Photo et au Concours de Pissaladière à partir du 16 août sur www.biot.fr

Marché Italien

Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 de 9h à 19h • Centre historique

Panier garni à la mode italienne !

C'est devenu à Biot une tradition en septembre : déguster et remplir les paniers de mets gastronomiques de notre voisine la plus proche, l'Italie.

Chaque année, pour le plaisir des papilles, des commerçants et producteurs venus d'Italie installent leurs étals et leurs produits frais sur la place des Arcades et vous proposent raviolis, macarons, charcuterie et fromages qui embaument tout le centre historique.

De 9h à 19h, le marché vous attend avec un sourire aux accents italiens !



Fête des Vendanges

Dimanche 15 septembre 2013 • Centre historique • Entrée libre

L'Amicale Biotoise des Traditions vous propose une journée consacrée au raisin, aujourd'hui encore récolté par les bénévoles de l'Amicale sur la vigne communale, 800 m² de cépage toujours entretenu dans la Calade du Cimetière. Cette journée sera cette année placée sous le signe du jumelage avec Vernante, en Italie,

l'occasion de recevoir, toujours avec plaisir, une délégation de la commune, mais également de rencontrer le nouveau Maire, Fulvio Dalmasso, élu en mai dernier.

PROGRAMME

11h-18h : animations folkloriques

12h30 : vin d'honneur et repas amical - Place de Gaulle (inscriptions à partir du 1^{er} septembre, places limitées)

16h30 : foulage du raisin et dégustation du vin nouveau

18h : farandole

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

LA RENTRÉE DE L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE



L'accueil (secrétariat) de l'Espace des Arts et de la Culture est fermé durant les vacances scolaires et rouvrira ses portes le lundi 2 septembre 2013 de 14h à 18h.

• **Les activités** : arts plastiques (enfants à partir de 5 ans et adultes), théâtre (enfants à

partir de 7 ans et adultes), danse (classique à partir de 6 ans, jazz à partir de 8 ans et adultes), musique (batterie, flûte à bec et flûte traversière, piano, guitare, guitare basse, guitare électrique, saxophone, violon, violoncelle à partir de 7 ans et adultes, classe d'orchestre de musique classique et musique actuelle).

• **Comment s'inscrire** : les formulaires et le guide des démarches sont disponibles en ligne sur l'Espace Famille : www.biot.fr. Les formulaires sont à remettre à l'EAC ou au GUPH dument remplis et signés en original. L'Espace des Arts est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles. Au-delà de ces disponibilités, une liste d'attente est constituée et valable pour l'année scolaire en cours. Les résidents biotois sont prioritaires.

Deux demi-journées portes ouvertes auront lieu de 15h à 19h, mercredi 11 septembre pour les renouvellements d'inscriptions (rencontre avec les professeurs, confirmation des horaires) et jeudi 12 septembre pour les nouvelles demandes (rencontre avec les professeurs, confirmation des inscriptions).

Les cours reprendront le lundi 16 septembre 2013.

➔ Espace des Arts et de la Culture •
Chemin de la Fontanette, 06410 Biot •
04 93 65 07 02 • eac@biot.fr

36^{ÈME} BŒUF THÉÂTRE : « BASIC EINSTEIN »

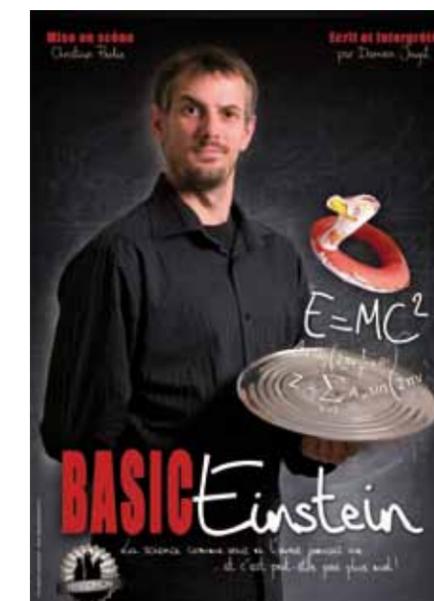
Samedi 28 septembre 2013 à 20h30 • Espace des Arts et de la Culture

Dans le cadre du 36^{ème} Bœuf Théâtre, du 25 septembre au 5 octobre 2013, Biot accueille Damien Jayat le 28 septembre à l'Espace des Arts et de la Culture dans un spectacle « scientificomique » des plus déroutants où l'utile côtoie l'absurde de près...

Basic Einstein : du cœur de l'atome à celui des étoiles en passant par les méandres du

cortex cérébral, découvrant au passage quelques traditions basques, ce qu'Einstein prenait vraiment au petit déjeuner, les détails d'un célèbre banquet dans la Grèce Antique et tous les miracles qu'on réalise avec un pinceau et un gastéropode aquatique. Entre l'infiniment grand et l'infiniment petit se niche l'infiniment drôle : laissez-vous guider !

➔ Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr



ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Samedi 28 septembre 2013 de 9h à 12h

Nouveau à Biot ? Découvrez votre commune à l'occasion d'une visite guidée organisée par le service des Liens Interquartiers !

Patrimoine historique, richesses culturelles et artisanales, évolutions... Après un accueil convivial à l'Office de Tourisme, appréhendez les différentes facettes de Biot à travers ses multiples quartiers : Sophia Antipolis, Bois-Fleuri, Saint Philippe... au travers d'une visite

découverte en bus. Ce rendez-vous amical sera clôturé par une rencontre avec le Maire de Biot.

PROGRAMME :

• **9h** : Petit-déjeuner d'accueil à l'Office de Tourisme

• **10h** : Départ de la visite découverte en bus

• **10h30** : Visite d'un atelier de fabrication de verrerie d'art

• **11h30** : Rencontre avec le Maire de Biot - Salle des Associations

Les personnes souhaitant participer à cette matinée sont invitées à s'inscrire auprès de l'Office de Tourisme :
04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

30^{ÈME} FESTIVAL DES HEURES MUSICALES

« Les artistes jouent différemment à Biot »

Du 15 septembre au 7 novembre 2013 • Église Sainte Marie-Madeleine

Chaque année depuis 29 ans, le festival des Heures Musicales de Biot crée un miracle de chaleur et d'émotion autour des plus grands musiciens du monde. Alors qu'elle prépare déjà l'édition 2014, Liliane Valsecchi, directrice artistique des *Heures Musicales*, dévoile les secrets d'une édition exceptionnelle se déroulant du 15 septembre au 7 novembre prochains, entièrement dédiée à la regrettée Brigitte Engerer, et marquant à la fois les 30 ans et le retour du festival dans son église restaurée.



de la comédie, avec François-René Duchâble et Alain Carré. Nous conservons le lien avec nos grands fidèles comme les frères Capuçon, Renaud et Gautier, Richard Galliano ou Anne Queffelec qui était déjà présente au premier festival, cette grande folie de pianiste qu'est Boris Berezovski ou le fabuleux François-René Duchâble. Et nous parvenons à faire venir des stars qui n'étaient jamais venues telles Kathia Buniastishvili, la contralto Nathalie Stuzmann accompagnée au piano d'Inger Sodergren ou encore Abdel Rahman El Bacha qui interprétera 24 préludes de Chopin et Rachmaninoff dans l'ordre des tonalités.

Cette année, le Festival des Heures Musicales de Biot fête son 30^{ème} anniversaire. Quel esprit a présidé à la préparation de cette édition exceptionnelle ?

Liliane Valsecchi - Ce qui me dirige en premier et m'a toujours dirigé c'est l'affection, l'amour que nous partageons avec ces musiciens magnifiques, les meilleurs artistes de la planète, qui nous honorent de leur présence depuis si longtemps. Nous sommes très attachés les uns aux autres. Je pense que le festival doit sa réussite à cela essentiellement : à l'amour qui nous lie et l'envie de se retrouver.

C'est également dirigés par l'affection et l'émotion que nous avons dédié le festival à Brigitte Engerer. Elle venait depuis 25 ans au festival et a fait son dernier concert à Biot l'année dernière. Sa disparition fut une intense émotion. Son décès est une immense perte pour le monde de la musique et aussi pour moi.

Pour préparer cette édition anniversaire, j'ai pu réaliser mon rêve d'augmenter le nombre de concerts, il y en aura 10, tout en préservant l'âme profonde du festival : un mélange d'éclectisme, de fidélité aux artistes et de découverte. L'éclectisme s'exprime dans les instruments, les époques abordées ou les styles. Par exemple les 8 Violoncelles français représentent l'immense école française, Thierry Escaich démontrera ses talents d'improvisateur de jazz et nous avons le plaisir de proposer lors de la soirée d'anniversaire une alliance de la parole et de la musique, du piano et

ces valeurs existent et se cultivent. Tout le monde a besoin de ces moments magiques. Les artistes sont heureux, le public est émerveillé. C'est un formidable spectacle de voir tous ces visages illuminés à la sortie des concerts. Chaque concert est un événement en soi, un moment éphémère qui marque nos mémoires. L'union et le partage (notions très fortes du festival) sont essentiels à la vie. Je suis très touchée que le festival soit autant attendu des artistes comme des spectateurs.

Quelle importance a l'église dans la tenue du festival ?

Cette église est l'incarnation même du festival. N'étant pas très grande, elle multiplie les émotions des artistes comme celles du public. C'est l'église elle-même alliée au talent extraordinaire des artistes et à l'écoute fabuleuse du public qui crée cette communion à chaque fois renouvelée. C'est une double émotion de se retrouver dans cette sublime église restaurée pour fêter les 30 ans du festival. Les travaux n'étant pas terminés en mai, nous avons décidé de programmer le festival en septembre. Ça aurait été inimaginable de célébrer cet anniversaire ailleurs.

À votre sens, quels sont les ingrédients qui rendent ce festival si peu commun ?

En effet, un festival qui vit 30 ans tout en gardant sa qualité est rarissime. Il a commencé petit mais s'est imposé vite comme un rendez-vous majeur.

La magie totale est chaque année renouvelée. Pourquoi ? Une confiance absolue règne entre nous, le festival et les artistes. Ces derniers parcourent le monde, ils ont des agendas surchargés et malgré tout ont toujours une date pour Biot. Ils font des efforts extraordinaires pour venir parce qu'ils se sentent chez eux et trouvent à Biot ce qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Ils disent d'ailleurs jouer différemment à Biot. Leur QG est chez Brothier, ils y ont leurs chambres attitrées. Boris Berezovski a même appelé Mimi à Noël pour mettre au point des recettes de cuisine !

Cette relation de confiance s'exprime aussi pleinement avec le public. Certains spectateurs viennent de très loin, de l'étranger pour passer quelques jours ici pour le festival. Et beaucoup aussi nous sont fidèles depuis la première édition.

Enfin, bien que petite et bénévole, l'équipe du festival accomplit des miracles. Elle pallie beaucoup de choses dans une merveilleuse ambiance. Et tout le monde dans la ville nous aide. Sans cette aide rien n'est possible, même si on a des idées. J'entends souvent que notre époque ne connaît plus les valeurs. C'est faux,

Sous le haut patronage du Maire de Biot et de la Municipalité

30^{ème} Festival des Heures Musicales de Biot

A Brigitte ENGERER

du 15 septembre au 7 novembre 2013

Direction artistique Liliane Valsecchi

Concerts à 20h45 en l'Église de Biot

www.biot.fr

Région PACA CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES BIOT

PROGRAMME

Dimanche 15 septembre

Kathia Buniastishvili
Récital de piano - F. Chopin, F. Liszt, I. Stravinski

Lundi 23 septembre

Les violoncelles français : Roland Pidoux, Raphaël Pidoux, Xavier Phillips, Emmanuelle Bertrand, François Salque, Emmanuel Gaugué, Eric-Maria Couturier
F. Schubert, E. Bloch, S. Rachmaninoff, C. Saint-Saëns, G. Verdi, J. Offenbach, A. Dvorak, R. Wagner, G. Bizet

Vendredi 27 septembre

Abdel Rahman El Bacha, piano
Récital de piano - Préludes de F. Chopin, S. Rachmaninoff

Lundi 30 septembre

Franck Braley, piano
Gautier Capuçon, violoncelle
L.v. Beethoven, F. Mendelssohn, S. Shostakovitch

Dimanche 6 octobre

Renaud Capuçon, violon
Nicholas Angelich, piano
Soirée Brahms

Lundi 14 octobre

Richard Galliano, accordéon
Thierry Escaich, piano
Bach dans tous ses états

Mardi 22 octobre

Nathalie Stuzmann, contralto
Inger Sodergren, piano
Récital de chant - F. Schubert, R. Wagner, R. Gounod, C. Debussy

Vendredi 25 octobre

Anne Queffelec, piano
Récital de piano - E. Satie, F. Poulenc, R. Hahn, M. Ravel

Mercredi 30 octobre

Boris Berezovsky, piano
Récital de piano - F. Liszt, C. Debussy, G. Ligeti

Jeudi 7 novembre (concert de clôture offert par le Festival pour le 30^{ème} anniversaire)

François-René Duchâble, piano
Alain Carré, comédien
Happy Birthday

Renseignements et réservations numérotées à l'Office de Tourisme, sur place une heure avant les concerts et sur www.biot.fr.

Tarifs : de 30 € (3^{ème} série) à 40 € (1^{ère} série) la soirée

Tarifs étudiants : 15 €

Le concert de clôture du 7 novembre est offert par les Heures Musicales dans la limite des places disponibles, sur inscription.

Abonnement à partir de 7 concerts sur 1^{ère} série : 36 € la place

Navette gratuite pour l'aller et le retour à partir de 19h entre le parking de la Fontanette et le centre historique.

Office de Tourisme • 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr



Gautier Capuçon © GregoryBatardon



Kathia Buniastishvili
Renaud Capuçon © Darmigny



ZOOM EN IMAGES



Inauguration du Monument aux Morts - 28 avril 2013



Faites vos jeux - Juin 2013



Biot Nature & Environnement - Mai 2013



Biot à Musiques « 100% filles » - Mai - juin 2013



Nettoyage de printemps - Avril 2013



Biot et les Templiers - Avril 2013



Cérémonie du 8 mai 1945



Pose de la première pierre de l'Institut Médico-Éducatif de l'ADSEA - Juin 2013



Cérémonie de l'Appel Historique du 18 juin 1940



Chasse aux œufs - Avril 2013



Gala de danse - juin 2013



Visite officielle de Rachid Bouabane - Schmitt, Sous-préfet de Grasse

PATRIMOINE HISTOIRE LOCALE TRADITIONS



L'ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE RETROUVE SON ÉCLAT

Après 21 mois de travaux, l'Église Sainte Marie-Madeleine a ouvert ses portes dimanche 23 juin 2013 à 9h30 sur des volumes intérieurs entièrement restaurés baignant dans une magnifique lumière.

Pour les personnes connaissant l'édifice, le résultat est à couper le souffle. Alors que les portes s'étaient refermées sur un monument plutôt sombre, elles se rouvrent sur un édifice baigné de lumière. En effet, les vitraux nettoyés laissent à nouveau passer la lumière naturelle en projetant des prismes de couleurs sur les volumes de l'église entièrement restaurés. Cette lumière naturelle est confortée par un éclairage repensé pour mettre en valeur les différents éléments architecturaux. En outre, les badigeons bleutés de la voûte de la nef diffusent une douce luminosité tandis que les enduits neutres des bas côtés n'assombrissent

plus l'ambiance générale.

Des travaux nécessaires

Le programme complet de restauration a été lancé en 2011 suite à des études faisant état de graves dégradations des maçonneries et des enduits dues à la fois à des remontées capillaires et des infiltrations d'eau. L'édifice étant classé depuis le 5 décembre 1984 à l'inventaire des Monuments Historiques, l'ensemble des interventions a été réalisé sous la direction de Pierre-Antoine Gatier, Architecte en Chef des Monuments Historiques en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les maçonneries ont été traitées pour limiter les remontées capillaires et retarder la réapparition de salpêtre. L'installation électrique a été entièrement refaite tandis que le chauffage à air pulsé a été remplacé par des bancs chauffants. Les vitraux ont été déposés pour être entièrement nettoyés. Le sol en tomettes a été refixé. Les décors des autels et retables en bois doré ou en stuc des chapelles ont été restaurés et ont retrouvé tout leur éclat. Après nettoyage et rebouchage de fissures, les différents éléments de décors, gypserie, faux-marbres, peinture ou feuilles de cuivre ont été restitués et/ou rénovés.



Des fresques du XV^{ème} et XVI^{ème} siècles mises au jour

La rénovation des enduits a conduit à la mise au jour de fresques murales jusqu'alors totalement inconnues. Pierre-Antoine Gatier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, souligne l'aspect spectaculaire et exceptionnel de cette découverte. « Personne ne s'attendait à trouver

un témoignage aussi ancien dans l'Église Sainte Marie-Madeleine, ces fresques nous ramènent directement à son passé prestigieux ».

Ces fresques¹ sont concentrées sur les murs et les voûtes du bas-côté nord. Sans pouvoir être précisément datées, certaines pourraient avoir été réalisées au XVI^{ème} siècle et être attribuées à l'école des Primitifs niçois. Malheureusement ces fresques ont été retrouvées par séquences apparaissant çà et là. Après un travail délicat de dégagement des fragments suivi d'une consolidation des fresques, la gageure des restaurateurs fut donc de redonner une forme de lisibilité à ces morceaux épars sans pouvoir s'engager à les lier entre eux. « La restauration s'arrête quand l'invention commence », explique l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

C'est dans cet objectif de lisibilité que la couleur de l'enduit devant recouvrir les murs

des bas-côtés nord et sud, à savoir un ocre beige clair, fut préférée à la teinte présente avant les travaux, un enduit orange soutenu, « pour ne pas entrer en contradiction avec la délicatesse des teintes des fresques et leur conférer le premier plan ». Pour l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, cette découverte archéologique est somptueuse malgré son aspect incomplet qui peut surprendre à première vue.

Pour les autres enduits mieux conservés de l'église, la démarche fut plus simple. Le délicat badigeon bleuté de la nef ainsi que la voûte peinte de caissons en trompe l'œil ont été nettoyés et repris ponctuellement.

¹ Réalisées selon la technique a fresco, c'est-à-dire sur un enduit avant qu'il ne soit sec. Peindre sur un enduit qui n'a pas encore séché permet aux pigments de pénétrer dans la masse et donc aux couleurs de durer plus longtemps.

Une réouverture très attendue

Par les paroissiens. « Malgré la fermeture de l'édifice, l'Église a continué à vivre au travers des personnes qui la constituent. Pendant les trois premiers siècles de l'histoire du christianisme, l'église a vécu ainsi : sans construction mais autour des rassemblements de croyants et des relations qui les liaient. C'est un peu ce que nous avons vécu pendant deux ans.

Je suis heureux de retrouver ce lieu de prière

riche de l'empreinte de tous ceux qui ont prié avant, pendant des siècles. Il est enrichi en particulier par ces fresques jusqu'alors ignorées représentant de très beaux visages, expressions de foi de ceux qui les ont peints. Beaucoup de gens attendaient cet événement pour se marier, se faire baptiser ou prier après la disparition d'un des leurs ». Père Jean-Hubert Thieffry

Par les mélomanes « C'est une double émotion de se retrouver dans cette sublime église restaurée pour fêter les 30 ans du festival. Les travaux n'étant pas terminés en mai, nous avons décidé de programmer le festival en septembre. Ça aurait été inimaginable de célébrer cet anniversaire ailleurs. » Liliane Valsecchi, directrice artistique du Festival des Heures Musicales de Biot (voir pp.34-35)



Par les visiteurs, attirés par les ruelles étroites et historiques de Biot et plus de 70 000 à vouloir parfaire leur découverte par une visite de l'église chaque année. Ils pourront de nouveau satisfaire leur curiosité et se laisser surprendre par l'extraordinaire lumière baignant les volumes de l'Église Sainte Marie-Madeleine, écrin de toute beauté aux œuvres d'art religieux qu'elle abrite dont les deux retables du XVI^{ème} siècle encadrant l'escalier principal *La vierge au rosaire* de Louis Bréa et le *Christ de douleur* attribué sans certitude à Guillaume Canavesio.

Coût des travaux de restauration

Travaux : 1,598 M€ TTC

Divers (Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, etc.) : 234.547 € TTC

Subventions attribuées au 23 juin 2013 et susceptibles d'être amendées par des versements complémentaires

DRAC : 422 248 €

CASA : 153 074 €

CG06 : 153 825 €

Fondation du Patrimoine (subventions d'abondement) : 55 357 € au titre des années 2011 et 2012

La souscription reste ouverte

La souscription initiée en septembre 2010 pour la sauvegarde du patrimoine de l'Église Sainte Marie-Madeleine a mobilisé 171 généreux donateurs qui ont permis de réunir 71 965 € au 1^{er} juin 2013. La souscription reste ouverte jusqu'à la livraison définitive du chantier.

VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE



DES TEMPLIERS À L'ÉCOLE

La classe de CE2 et CM1 de M. Chaput de l'école du Moulin Neuf a reçu la visite de la troupe templière des « Blancs Chevaliers de Biot », composée de 3 sergents, 2 chevaliers

et 1 chapelain. Heureux et impressionnés, les enfants ont pu découvrir et admirer les épées, les haches et les arcs. Certains ont aussi essayé les casques.

Les « Blancs Chevaliers de Biot » se sont prêtés au jeu et ont répondu aux questions des élèves durant deux heures, avant de leur donner rendez-vous pour *Biot et les Templiers 2013*.



COLLÈGE DE L'EGANAUDE Bienvenue ! Benvenuti !

Les élèves du collège de l'Eganaude ont reçu leurs amis du collège Costantino Nigra de Turin le mardi 7 mai dernier.

70 jeunes italiens sont ainsi venus passer la journée à Biot pour un programme composé d'un petit déjeuner au collège, d'un accueil à la Mairie, d'une visite du centre historique et de la Verrerie de Biot© pour admirer les artisans à l'œuvre. Les jeunes correspondants sont repartis vers leur établissement italien en début d'après-midi après avoir passé un peu de temps libre avec leurs amis français. « Les

élèves français et italiens se sont bien entendus. Ils ne se sont pas isolés. Au contraire, ils ont passé du temps ensemble et ont fraternisé », se réjouit François Cornu, Principal Adjoint du collège de l'Eganaude qui avait pour l'occasion créé des groupes composés de 20 italiens et de 6 Français dirigés par un « capitaine » élève français.

C'est la troisième année que les échanges entre l'établissement biotois et le collège (scuola media) turinois se concrétisent. En avril 2013, 28 élèves de l'Eganaude s'étaient rendus en Italie pour passer notamment une journée d'immersion au collège Costantino Nigra.

Dans la peau d'un parlementaire européen

Jeu de rôle politique pour 200 collégiens et lycéens les 14 et 15 mai derniers à l'occasion de la 3^{ème} session de l'Euro Parlement Eganaude.

Représentant les différents groupes parlementaires, les élèves ont enchaîné pendant deux jours réunions, commissions et débats politiques en français et en italien sur les thèmes d'actualité européenne : affaires étrangères et défense, environnement, développement durable et santé, droits de l'homme, éducation, justice et culture. Autant de sujets qui ont permis aux

euro-députés en herbe d'aborder des questions brûlantes entre Mali, unité fiscale européenne, uniformisation des rythmes scolaires ou devenir de l'espace Schengen...

Un exercice de style pour tous ces jeunes qui ont échangé avec sérieux et fair-play, le temps d'une session parlementaire, et ainsi commencé à appréhender les rouages et enjeux de l'Europe.



LE RENDEZ-VOUS DES BONS COPAINS

Soirée « retrouvailles » pour les anciens élèves des années '62, '63 et '64 de Biot le 18 mai 2013. Le Café de la Poste a accueilli une joyeuse bande d'écopiers devenus grands ainsi que quatre de leurs anciens instituteurs : Mmes

Guyot et Russo, ancienne directrice de l'école St Roch et doyenne de cette joyeuse assemblée du haut de ses 95 printemps, et MM. Schell et Ferretti. Dans la joie et la bonne humeur, les 50 « vieux copains » ont pu évoquer le bon

vieux temps et redécouvrir les photos d'époque sur un air d'amitiés retrouvées. Et au final, la promesse de chacun de se donner rendez-vous dans dix ans, voire plus tôt...



DES NOUVELLES DU SERVICE JEUNESSE ET SPORT Partir en séjour avec le Service Jeunesse et Sport

Les dernières vacances de printemps ont été l'occasion pour 25 ados de partir aux îles de Lérins durant 3 jours.

Au programme de ce séjour : yakboard, découverte de l'île Sainte Marguerite et des sites protégés accompagnés de 3 animateurs. Les séjours, appelés plus communément colonies de vacances, ont un intérêt pour la construction de l'enfant et de l'adolescent. En effet, outre la détente et le loisir, ils permettent de répondre aux objectifs éducatifs tels que le développement de la personne ou l'acquisition de compétences en matière de savoir et de savoir-être. Les séjours viennent en complément des enseignements scolaires

et familiaux que l'enfant reçoit tout au long de son parcours.

Chaque année, pour permettre aux jeunes de partir en séjour, la Ville de Biot fait appel, dans le cadre d'une procédure de marchés publics, à un prestataire spécialisé dans la conception de séjour et l'accueil des enfants. Le nombre d'enfants pouvant participer au séjour est alors fixé en fonction de la capacité d'accueil des structures de vacances retenues par la commune en fonction de la qualité de ses prestations. Il arrive parfois que la destination choisie soit victime de son succès et que la ville ne soit pas en mesure de répondre à l'attente de tous les inscrits.

Dans ce cas, la priorité est donnée aux jeunes Biotois dont les 2 parents travaillent et à ceux jamais partis en vacances avec le Service Jeunesse et Sport.

Pas de panique ! Le Service Jeunesse et Sport organise chaque année 3 séjours à travers la France et aura le plaisir d'accueillir tour à tour les jeunes biotois.

Le prochain séjour aura d'ailleurs lieu durant les vacances de février, à Villars de Lans, pour profiter des plaisirs de la glisse !

N'oubliez pas de vous inscrire sur votre Espace Famille !

Accueil de loisirs enfants et adolescents Vacances de la Toussaint 2013

Rendez-vous du 23 au 29 septembre sur votre Espace Famille pour préinscrire vos enfants aux loisirs proposés par le Service Jeunesse et Sport pendant les vacances de la Toussaint. Découvrez sur votre Espace Famille la programmation de l'accueil de loisirs adolescents en

septembre et la programmation de l'accueil de loisirs enfants courant octobre.

RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE FAMILLE : WWW.BIOT.FR

Renseignements sur les préinscriptions
GUPII • 04 92 90 93 70

Renseignements sur les activités
Accueil de loisirs : 04 92 38 17 90 • jeunesse@biot.fr
Séjours : 04 92 38 17 91 • jeunesse@biot.fr

Prévention et sécurité aux accueils de loisirs



Les accueils de loisirs, organisés par le Service Jeunesse et Sport, proposent aux enfants et aux adolescents des temps d'activités ludiques et éducatives.

La prévention routière et la prévention sécurité incendie font partie des priorités éducatives fixées par l'équipe de direction pour cette année. En collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

des Alpes-Maritimes, des formations adressées aux équipes éducatives et aux enfants ont été organisées telles que l'évacuation d'un bus ou d'un bâtiment, le maniement d'extincteurs ou la formation aux comportements qui sauvent. La sécurité et la prévention sont deux des composantes essentielles du projet éducatif et pédagogique des accueils.



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE 2012 - 2013



SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

LES RENDEZ-VOUS DU CCAS

Les ateliers du club Destination Retraite

Comment s'inscrire :

La formalité préalable de participation à toute activité ou animation du club « Destination Retraite » est de renseigner un dossier d'inscription, disponible à l'accueil du CCAS, destiné à mieux vous servir. Une carte gratuite d'adhérent vous sera remise et vous permettra également de bénéficier de tarifs négociés auprès de Nautipolis pour les activités aquagym proposées au programme.

Les ateliers et animations se déroulent de septembre à fin juin. Les activités sont suspendues en juillet et en août, seuls les ateliers couture et créatifs sont maintenus durant la saison estivale.

L'ensemble des activités reprendra à partir du 9 septembre 2013 (inscription préalable à l'accueil du CCAS dès le 3 septembre 2013).



- **Atelier écriture**
Mercredi de 14h à 15h30, salle du foyer du CCAS
- **Atelier mémoire**
Jeudi de 14h à 17h, salle du foyer du CCAS
- **Atelier jardinage**
Vendredi de 13h30 à 15h30, CCAS
- **Atelier musical**
Vendredi de 15h30 à 17h, salle du foyer du CCAS

Les ateliers associatifs

- **Club micro-informatique**
Jeudi de 18h30 à 20h, salle bleue du CCAS
Contact : renee.franceschi06@gmail.com
- **Rencontre de généalogie**
3^{ème} jeudi du mois, de 14h à 16h, salle bleue du CCAS
Contact avec l'association AGAM 06 : agam.06@gmail.com

Vous côtoyez des personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ?

France Alzheimer 06 et la Fondation GSF Jean-Louis Noisiez proposent régulièrement des formations destinées aux aidants familiaux.

Pour tout renseignement, contactez :
France - Alzheimer 06 : 04 93 52 62 00
Fondation Jean-Louis Noisiez :
04 97 21 69 30



Les ateliers payants

- **Danse country**
Lundi de 9h45 à 11h, salle EAC
- **Séances de yoga**
Lundi de 15h à 16h15, salle EAC
- **Cours d'aquafitness**
Mardi de 7h45 à 8h30 et de 11h15 à 12h, jeudi de 7h45 à 8h30, Complexe Nautipolis
- **Cours de gymnastique douce**
Mardi de 15h à 16h et vendredi de 11h à 12h, salle EAC

- **Conversation anglaise « Made in Biot »**
Mercredi de 10h30 à 12h, salle du foyer du CCAS

Les ateliers gratuits

- **Atelier informatique**
Lundi de 10h à 12h, salle bleue du CCAS
- **Atelier couture**
Lundi de 14h à 17h, salle du foyer du CCAS
- **Atelier loisirs créatifs**
Mardi de 14h à 17h, salle bleue du CCAS

L'agenda des animations



- **Jeudi 11 juillet**
Départ 10h30 - retour 17h
Gourdon : déjeuner sur l'herbe et détente « au frais »

Prévoir un pique-nique. Forfait transport minibus 2€

- **Jeudi 8 août**
Départ 10h30 - retour 17h
Gourdon : déjeuner sur l'herbe et détente « au frais »

Prévoir un pique-nique. Forfait transport minibus 2€

- **Jeudi 12 septembre**
Départ 12h30 - retour 17h30
Touët sur Var : village aux portes peintes et galerie des Présidents de la République.

Cité médiévale de la Vallée du Var, Touët sur Var offre une visite originale. En effet, les portes des maisons sont peintes et transforment les rues du village en musée à ciel ouvert. Découvrez également la galerie des Présidents de la République, unique en France.

Forfait transport minibus 2€

- **Jeudi 19 septembre**
Départ 8h - retour 18h30
Rocbaron, « la journée du vendangeur »

Forfait excursion : 29€ à l'ordre de OT Provence

Verte comprenant :
- 10h30 : arrivée dans un splendide domaine viticole, café d'accueil et présentation des vendangeurs en herbe,

- sortie de la vendangeuse et des tracteurs et explication du fonctionnement des machines, - initiation à la vendange manuelle avec sécateurs et seaux sur des rangées devant le domaine, - 12h30 : repas traditionnel des vendangeurs, accompagné des vins du domaine. Table conviviale et campagnarde devant la bastide par beau temps ou dans la grange des machines en cas de pluie,

- 14h30 : dégustation à la sortie du pressoir. Explication sur les assemblages et analyse sensorielle,

- 16h : retour à Biot.
Forfait transport bus 8,30€

- **Jeudi 26 septembre**
Départ 13h - retour 17h
Lou Paradou, « parc naturel départemental du massif du Paradou »

Ce parc naturel de 12 hectares, situé sur la commune de Vallauris, est une ancienne exploitation horticole et arboricole. Il offre un point de vue inédit sur la baie de Vallauris, le célèbre Cap d'Antibes et sur les îles de Lérins. Agréable promenade pour les amateurs de calme, de nature et de sérénité.
Forfait transport minibus 2€



- **Jeudi 10 octobre**
Départ 8h - retour 18h30
Villefranche-sur-Mer, « Escapade »

Visite de la citadelle fleurie, Monument Historique, qui abrite de nombreux musées : musée Volti, musée Goetz-Boumeester, la Collection Roux, la Salle Souvenir... Déjeuner au « Port Royal de La Darse » en bord de mer. Flânez dans la ville et découvrez aussi la rue obscure, l'Église St-Michel, la Chapelle St-Pierre décorée par Jean Cocteau (participation 2,50 €). Admirez le paysage depuis la rade de Villefranche où de nombreux artistes peignirent leurs tableaux, et rêvez devant un grand bateau de croisière faisant escale.

Forfait transport bus 8,30€

Le CCAS de Biot à la plage !

Départ 8h45 du CCAS - retour 12h.
Le CCAS vous accompagne à la plage du 1^{er} juillet au 31 août 2013.
Les jeudis 4, 18, 25 juillet et les jeudis 1^{er}, 22 et

29 août un minibus fera la navette jusqu'aux plages voisines d'Antibes-Juan les Pins. La surveillance de la baignade est assurée par le SDIS dans 8 postes de secours répartis sur

le littoral antibois. Profitez d'une matinée de baignade en toute tranquillité !

Le Tour de France au foyer du CCAS

Venez assister à la retransmission des étapes du Tour de France jusqu'au 21 juillet au foyer climatisé du CCAS tous les jours à partir de 14h30 (hors jours de repos des coureurs : lundis 8 et 15 juillet 2013). Un thé gourmand

vous sera offert à la fin de l'étape du jour.

À noter :

Le Tour de France passera par Biot le 3 juillet 2013, juste devant le CCAS, venez assister au passage de la caravane à partir de 10h et

encourager vos équipes préférées en direct dès 12h !

Inscriptions et renseignements auprès de l'accueil du CCAS.



Le CCAS en voyage

Tous les séjours proposés en 2013 se feront en autocars Grand Tourisme.

Confirmation avant le 30 septembre 2013 au plus tard.

Réunions d'information sur les voyages au foyer du CCAS :

- **lundi 19 août 2013 à 14h30, salle du foyer du CCAS**

- **lundi 16 septembre 2013 à 14h30, salle du foyer du CCAS**

• **Du 21 au 26 octobre 2013 : Séjour Pétanque à Péniscola (Espagne)**

Hôtel 4* situé face à la mer, pension complète et organisation de tournois de pétanque.

Prix/pers. : 369 € (hors dépenses à caractère personnel, supplément chambre individuelle et assurance annulation).

• **Du 28 au 30 octobre 2013 : Découverte du Beaujolais et des Dombes (région lyonnaise)**

Visite de la région de Pérouges - les Dombes - Saint Germain au Mont d'Or - Lyon, déjeuner de spécialités locales (bouchon Lyonnais, etc.).
Prix/pers. : 449 € (hors dépenses à caractère personnel, supplément chambre individuelle et assurance annulation).

• **Du 25 au 29 octobre 2013 : Découverte du Pays Basque et la Fête du Piment à Espelette**

Visite des maisons classées d'Ainhoa, du repère ancestral des sorcières navarraises à Zugarramurdi, des 1300 cerisiers fleuris d'Ixassou, de San Sebastian surnommée « La Perle du Cantabrique », des falaises de Biarritz et ascension de la Rhune en petit train.
Prix/pers. : 669 € (hors dépenses à caractère personnel, supplément chambre individuelle et assurance annulation).

• **Du 29 novembre au 4 décembre 2013 : Marchés de Noël à Prague**

Visite de Munich, capitale de la Bavière, puis route vers Prague et la République Tchèque. Découverte de la vieille ville, du quartier du château et de Malà Strana, puis départ vers l'Autriche et le Tyrol.

Prix/pers. : 625 € (hors dépenses à caractère personnel, supplément chambre individuelle et assurance annulation).

• **Du 29 décembre au 2 janvier 2014 : Réveillon du nouvel an au Pays Basque**

Visite de Biarritz et de Saint Jean de Luz. Dégustation de produits authentiques et de vins du Béarn. Dîner et soirée de réveillon pour fêter l'arrivée de la nouvelle année.

Prix/pers. : 559 € (hors dépenses à caractère personnel, supplément chambre individuelle et assurance annulation).

Les prestations de maintien à domicile

Le service d'aide ménagère à domicile : le CCAS missionne des assistants de vie qui interviennent au domicile de seniors en perte d'autonomie afin de les accompagner dans la réalisation de tâches quotidiennes. La prise en charge partielle de la prestation par des caisses est susceptible d'être octroyée, sur constitution de dossier.

Le portage de repas à domicile : ce service peut être mis en place, ponctuellement

ou de façon prolongée pour les personnes en perte d'autonomie. La prestation comprend la livraison chaque jour des repas du déjeuner et du dîner. Le coût de la participation est de 6,95 € à 9,20 € pour les deux repas par jour (dégressif en fonction des ressources).

Le foyer restaurant propose aux adhérents du Club un service déjeuner avec 5 composants au menu, du lundi au vendredi sur inscription, pour une participation de 5,30 € par personne.

Profitez de votre participation aux ateliers ou animations réalisées au CCAS pour partager un repas convivial !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

« Les Glycines » - 6 bis chemin Neuf
du lundi au vendredi
9h à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

JOURNÉE PORTES OUVERTES À L'ÉCOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

L'École Méditerranéenne de Chiens Guides d'Aveugles organise sa fête annuelle le dimanche 29 septembre 2013 de 13h à 18h au siège social de l'école, chemin du Plan à Biot.

Retrouvez de nombreux stands, démonstra-

tions de chiens-guides, agility et bien d'autres intervenants, animation musicale, tombola, etc. Entrée libre.

Venez nombreux !

École Méditerranéenne de Chiens Guides d'Aveugles • 04 97 21 99 05 • 04 93 65 08 36 • 649 chemin du Plan, 06410 Biot • www.emcga.fr

L'ÉTÉ SERA CHAUD... PROTÉGEZ-VOUS !



L'été arrive... Il fait beau, il fait chaud... Très chaud. Si la température est très haute et ne descend pas ou peu pendant la nuit, que la situation perdure, la santé des personnes fragiles peut être mise en danger.

Anticiper la canicule :

Comme chaque année, le CCAS recueille les inscriptions sur un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire les personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile, fragilisées par un problème de santé, ainsi que les personnes à partir de 60 ans en situation de handicap et isolées. L'objectif est de permettre la mise en place d'actions de solidarité en cas de fortes chaleurs persistantes. Il vous suffit de contacter le CCAS (04 92 91 59 70) ou de retourner le formulaire d'inscription (à retirer au CCAS ou à télécharger sur www.biot.fr) au service.

De plus, le CCAS met à disposition la salle climatisée du foyer durant tout l'été, entre 10h30 et 17h. Des animations libres et gratuites pourront être organisées tous les après-midis en cas de canicule pour

permettre aux seniors de passer un agréable moment au frais.

Les seniors et la chaleur : quelques précautions à prendre

Le retour de la saison estivale est l'occasion de porter à nouveau à votre attention des recommandations en matière de prévention contre les effets d'une éventuelle canicule sur la santé.

- S'hydrater : boire et mouiller son corps régulièrement,
- abaisser sa température corporelle : fréquenter des endroits climatisés, porter des vêtements clairs, éviter les activités physiques,
- abaisser la température de son lieu de vie : ouvrir pendant la nuit pour refroidir et fermer en journée pour conserver la fraîcheur,
- se reposer : c'est après le déjeuner que le pic de chaleur est le plus important, favoriser la sieste permet de reposer l'organisme dans un milieu assombri et aéré.

N'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS en cas de difficulté : 04 92 91 59 70

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE, UNITÉ LOCALE SOPHIA-BIOT-VALBONNÉ RECRUTE DES BÉNÉVOLES TOUTE L'ANNÉE

La trêve estivale ne doit pas faire oublier que des personnes souffrent. Toute l'année, vous avez vu votre unité locale Croix-Rouge Française à pied d'œuvre : aujourd'hui, mobilisez-vous aux côtés des bénévoles !

L'unité locale agit toute l'année avec 80 bénévoles sur 3 pôles d'activités-clés : la formation au secourisme, dans les écoles, les entreprises comme dans la vie civile, pour former aux gestes qui sauvent ; le secourisme avec plus de 60 missions annuelles menées dans le cadre d'événements sportifs et culturels, locaux et départementaux ; l'aide sociale, divisée entre l'aide alimentaire, majeure en ces temps de crise économique, le Samu social avec près de 6000 repas servis et le vestiaire avec des milliers d'articles triés et proposés à tous permettant l'achat de denrées alimentaires grâce aux fonds récoltés.

Vous avez du temps libre, rejoignez l'équipe de l'Unité locale Sophia-Biot-Valbonne, devenez bénévoles pour aider à répondre aux demandes croissantes de familles en difficulté !

Permanences de la Croix-Rouge : 11 rue du Portugal 06410 Biot • 09 63 29 83 62

Vestiaire : mercredi et samedi de 9h à 12h

Aide alimentaire : mercredi de 9h à 12h

Atelier cuisine : 1 fois par mois



SPORTS

ÉTÉ À BIOT : PENSEZ AU TENNIS !

La mission du Tennis Club de Biot, permettre au plus grand nombre de pratiquer le tennis, se poursuit tout l'été : petits et grands se voient ainsi offrir une grande variété d'activités pour pratiquer, découvrir ou redécouvrir le tennis.

L'animation « Découverte Adultes » : 3 leçons offertes, dispensées par l'équipe qualifiée du club pourront être suivies de 5 leçons supplémentaires, à un tarif privilégié, de fin juin à fin septembre. En outre, ce statut de membre leur permettra de profiter librement des courts. Pour les non-membres, les courts de tennis sont également accessibles à la location horaire.

Les enfants, quant à eux, pourront choisir entre les stages collectifs par niveau ou les leçons particulières tout au long de l'été. Le club organise également des matches dirigés pour les enfants qui souhaitent découvrir une première approche de la compétition.

Pour les plus jeunes, les terrains de mini tennis offrent une infrastructure adaptée et sont librement accessibles, avec prêt de raquettes et de balles. Pour les compétiteurs, rendez-vous au Tournoi des Verriers du 24 août au 7 septembre 2013.

➔ Tennis Club Municipal : Chemin des Combes • 04 93 65 16 98 • tcmbiot@free.fr

TENNIS POUR TOUS AU SOPHIA COUNTRY CLUB



Novak Djokovic, Richard Gasquet, Justine Hénin ont foulé la terre battue du Sophia Country Club. Venez vivre une expérience unique dans un hôtel 4* abritant des infrastructures sportives extraordinaires (tennis, golf, spa bien-être), dans un cadre de rêve pour le plaisir ou la compétition. Une équipe pédagogique vous accueille toute l'année sur 20 courts, en dur ou terre battue, dont 3 en intérieur. Le club propose des formules adaptées pour tout public, des enfants avec des formules d'initiation, perfectionnement et compétition (nouveau rentrée 2013-14), aux adultes avec des formules en cours collectifs pour tout niveau et cours particuliers.

Sophia Country Club • 3550 route des Dolines •
Renseignements et tarifs : Jérôme Schaeffer •
jerome.ispacademies@gmail.com • 06 95 35 51 09

ATELIERS « DÉCOUVERTE » ESTIVAUX POUR LA BOULE AMICALE BIOTOISE

La Boule Amicale Biotoise toujours plus dynamique ! L'été est la saison de la pétanque par excellence, aussi le club a-t-il décidé d'organiser deux après-midis de découverte à destination des visiteurs, amateurs et autres indécis...

Rendez-vous mercredi 24 juillet et mercredi 14 août de 14h à 16h au Clos de Boules pour venir découvrir les ateliers et jeux concoctés par les membres du club. Le matériel est fourni, l'entrée est libre, il ne manque que votre bonne humeur !

➔ Boule Amicale Biotoise : Clos de Boules • chemin Neuf •
06 12 13 68 78



100^{ÈME} TOUR DE FRANCE : LA MYTHIQUE COURSE CYCLISTE PASSE À BIOT !

La matinée promet d'être absolument exceptionnelle : la 5^{ème} étape du centenaire du Tour de France traversera Biot le 3 juillet aux alentours de 12h ! Les coureurs entreront dans la ville par la route de la Mer puis continueront leur course sur la route de Valbonne. **Attention, toutes ces voies, ainsi que leurs accès attenants, seront interdits à la circulation mercredi 3 juillet dès 9h et jusqu'à 13h après le passage des cyclistes.**

Réservez votre matinée pour venir dès 10h profiter de cette ambiance unique du Tour de France, des bonbons, casquettes, tee-shirts lancés par la Caravane du Tour et ses 50 camions qui précèdent la course, puis pique-niquez en famille au bord des routes en attendant le peloton et encouragez vers 12h vos coureurs préférés pour commencer votre été à Biot en vrais sportifs.

Pour marquer cet événement unique, Biot célébrera le passage des coureurs dans le centre, route de Valbonne, par une haie d'honneur templière, symbole fort de l'identité de la commune et hommage original à cette étape historique du Tour. Les verriers biotois remettront quant à eux des œuvres en verre sur la Place St Éloi aux organisateurs du Tour de France en présence des enfants du Centre de Loisirs de Biot, et d'anciens vainqueurs du Tour de France tel que Stephen Roche.

Émotion et souvenir impérisable de cette matinée garantis, à ne manquer sous aucun prétexte pour tous les amateurs de la petite reine !

Consultez l'ensemble du plan de circulation du mercredi 3 juillet 2013 en ligne sur www.biot.fr



BIOT ATHLÉTIQUE CLUB FITNESS ET AÉROBIC

Le Biot Athlétique Club Fitness et Aérobie compte depuis peu dans ses rangs une nouvelle Championne de France Junior, Laurena Giunipéro, jeune athlète biotoise du pôle France en section aérobie.

Retrouvez tous les cours du club, aérobie ou fitness, avec le renforcement musculaire, zumba, body sculpt, adbos fessiers ainsi que les fiches d'inscription ainsi que tous les horaires des cours sur le blog du club :

<http://bac-fitness-aero.blog4ever.com/> et dès la rentrée dans votre boîte aux lettres avec la brochure 2013/2014 « Le Sport à Biot ».

Renseignements • 06 62 20 93 59



VERS LES SOMMETS AVEC CHRISTOPHE LLABRES

Figure de proue du Vélo Sprint Biotois en ce début de saison, Christophe Llabres, surnommé Tito, s'est fait plus qu'un surnom au fil des

mois. Entre mars où il a débuté la saison sur route par une 10^{ème} place à Bordighera et fin avril où il a fini second au Grand Prix d'Antibes

en catégorie 3, il n'a eu de cesse de croire en une victoire qui semblait se jouer de lui. C'est finalement le 5 mai qu'elle est arrivée sur le parcours du Souvenir des Martyrs de la Résistance. Tito a avalé les 85 km à près de 34 km/h de moyenne, un aboutissement d'efforts et de volonté dont il est coutumier depuis tout jeune.

Du VTT à la route

Fils de Jacky, ex-entraîneur des jeunes du VSB, et de Patricia, cet amoureux du vélo s'est d'abord forgé un palmarès en VTT. Aux côtés de Damien Brunini et Florian Icard, il s'est accaparé les trophées jusqu'à ses 18 ans. Après un court retour sur les chemins, il se consacre depuis 2012 aux courses routières. Bien lui en a pris puisqu'aujourd'hui, son nom s'inscrit sur les palmarès des compétitions du département. Cet été, le Souvenir Pantani du 7 juillet et le Grand Prix des Verriers du 20 août, deux compétitions organisées par le VSB, sont assurément taillées pour lui.

➔ Vélo Sprint Biotois • 06 63 79 91 90



COUP DOUBLE POUR LES JEUNES FOOTBALLEURS DE L'US BIOT !

Lors des vacances de Pâques, la cinquantaine d'enfants qui a participé au stage de perfectionnement a eu le privilège d'être invitée par l'OGC Nice à partager quelques instants dans l'intimité du groupe des joueurs professionnels. À cette occasion, ils ont pu assister à une séance d'entraînement dirigée par Claude Puel, avant de visiter le camp d'entraînement des jeunes du centre de formation du club de Ligue 1. Cela

restera indéniablement un moment magique pour ces enfants et une manière originale de clore ce stage de printemps dirigé par Ali Ben Asr, toujours dans la droite ligne de la devise du club : respect, travail et plaisir. Quelques jours après, les 22 « petits » U11, encadrés par Antoine Pierini, ont également eu l'honneur et le plaisir d'accompagner les joueurs niçois et de fouler la pelouse du stade

du Ray à l'occasion d'une rencontre avec Troyes. Une façon de les féliciter de leur formidable saison, achevée de la meilleure des façons le week-end suivant, en emportant le titre U11 à l'occasion du tournoi du Club Des Jeunes.

➔ US Biot : 04 93 65 05 22 • www.usbiot.com



LES BENJAMINS DU DOJO BIOTOIS EN GRANDE FORME !

Le groupe compétition benjamin du Dojo Biotois a écrit une belle page de l'histoire du club grâce à la génération 2001-2002, avec 3 champions et 2 vice-champions, faisant du Dojo Biotois le meilleur club benjamin de la Côte d'Azur pour cette saison 2012-2013.

Cette performance est historique puisqu'en près de 25 ans d'existence, jamais le Dojo Biotois n'avait eu autant de médaillés au championnat Côte d'Azur benjamin, avec, à ce stade de la saison, 70 premières places et 137 podiums, un record !

Ces bons résultats viennent confirmer l'excellente santé de la formation du Dojo Biotois, qui se rapproche chaque année un peu plus de son ambition principale : devenir une référence de la formation au niveau national.

➔ Dojo Biotois : 06 22 15 65 70 • www.dojobiotois.com • Facebook/DojoBiotois

DANSEZ MAINTENANT !

Forte de ses récents succès (1^{er} prix de danse contemporaine au concours NFL Danse en mars et 1^{er} prix de danse jazz dans la catégorie 13/16 ans au concours Starlight 2013 à Monaco en avril), l'École Temps Danse a présenté son tout premier spectacle intitulé « Tout commence par un rêve », jeudi 20 juin 2013, au Théâtre de la Licorne à Cannes la Bocca. L'école organise des stages très complets pendant les vacances d'été, du 8 au 26 juillet de 8h45 à 18h, où plusieurs disciplines sont proposées : classique, contemporain, jazz, zumba, hip-hop, théâtre, atelier chorégraphique, mise en scène...

Un stage de pré- rentrée à différents niveaux est également proposé du 28 au 30 août 2013.

La reprise des cours aura lieu le lundi 2 septembre : éveil à partir de 3 ans, classique, contemporain, jazz, hip-hop, stretching, zumba, ainsi que des cours de gym pour adultes le matin et le soir.

➔ École Temps Danse • 371 chemin des Prés, Espace Laporte • 06 21 03 90 93 • www.ecole-temps-danse.com • contact@ecole-temps-danse.com



BIOT ATHLÉTIQUE CLUB RANDO : DES SORTIES POUR TOUS

Après les traces dans la neige fraîche cet hiver, les randonneurs biotois ont retrouvé les sentiers... parfois humides du printemps. Au-dessus de Gorbio, dans l'arrière-pays de Menton, ils ont parcouru un bel itinéraire par le vallon du Ray, le col de Bausson et le village de Sainte Agnès. Une autre randonnée, par la haute vallée du Var et le village isolé de Mas-

soins, a permis aux courageux marcheurs de découvrir les forêts et le sommet de Falourde. Début mai dans la Drôme provençale à Buis-les-Baronnies, un groupe motivé a pu apprécier de vieux villages et de superbes paysages autour des dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux. Place désormais à la préparation de la semaine

d'été du 28 juillet au 4 août : le massif du grand Paradis, dans la vallée d'Aoste, qui ouvrira ses chemins et son « Altavia n°2 » aux Biotois. Le club propose deux options : une randonnée itinérante, de refuge en refuge ou une randonnée en étoile à partir d'une résidence fixe. Et pour patienter, les sorties dominicales se poursuivent jusqu'au 7 juillet.

➔ Biot Athlétique Club Rando • biot.rando.free.fr



NOUVEAU À BIOT

BLANC DU NIL : UNE FRANCHISE À BIOT

Découvrez au cœur du centre historique de Biot, un nouveau magasin « Blanc du Nil », pour hommes, femmes et enfants.

La boutique vous propose des vêtements dans le plus pur esprit « sport chic décontracté », de grande qualité, élégants, et assure une sélection rigoureuse des cotons utilisés.

Le magasin est ouvert tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 19h.

Blanc du Nil

3 place de Gaulle, 06410 Biot • 04 93 65 17 60 • 06 15 10 02 36 • noel-christian@live.fr



UNE NOUVELLE AGENCE IMMOBILIÈRE AU CŒUR DE BIOT

Au cœur du centre historique, une famille biotoise a repris l'ex-restaurant du Lika pour le transformer en agence immobilière, « Biot Sélection », dédiée aux biens de qualité de Biot et ses environs.

Laurence et Thierry Marot, qui possèdent déjà à Cannes l'agence « Résidence Croisette », établissement réputé depuis 1954, veulent apporter une élégance, un professionnalisme et une convivialité qui ne manqueront pas d'attirer acheteurs et propriétaires.

Tout comme « Résidence Croisette », « Biot Sélection » vise à devenir une référence.

Biot Sélection

04 93 65 90 90 • agence@biotselection.com



SANDWICHES « SUR MESURE » À SAINT PHILIPPE

L'enseigne « Subway » s'implante à Biot pour le plus grand plaisir des amateurs. Ouvert de 8h à 22h toute la semaine, le restaurant propose une large gamme pour tous les appétits, avec fabrication des sandwiches à la demande et préparation du pain sur place. Pour les gourmands qui surveillent leur ligne, le Subway propose également une salade « wrap sub » disponible en deux formats : 15 ou 30 cm. Et en cas de fringale avant d'aller au bureau ou en cours, les formules petit-déjeuner sont prêtes dès 8h.

Subway

Espace Commercial Saint Philippe - 200 avenue de Roumanille, 06410 Biot



AU PETIT BONHEUR : SAVONS ET COSMÉTIQUES NATURELS

Savons de Marseille, savons d'Alep, savons de Nigél. D'où qu'ils viennent et qu'ils soient noirs, exfoliants, aux 7 huiles essentielles ou encore au henné, tous les savons d'« Au petit bonheur » sont naturels. Chafia Thuilier a ouvert en avril, 2 rue Saint Sébastien, une boutique d'où s'exhalent mille parfums délicieux et qui recèle des trésors de bienfaits pour le corps. En plus des savons, Chafia propose des produits cosmétiques bio tels que du lait d'ânesse ou issus de la collection de Chateaufort.

Au petit bonheur

2, rue Saint Sébastien • 07 62 84 47 59 • Retrouvez Au-petit-bonheur sur Facebook



ATELIER-GALERIE NADAL-OLIVIÉ NATHALIE

Nathalie Nadal-Olivié est une artiste « minérale ». Après de nombreuses expositions dans la région, à Paris, Milan ou au Salon d'Art Contemporain de Monaco, l'artiste s'est installée au cœur du centre historique. Ses tableaux, créés autour des palettes minérales dans les couleurs de gris, blanc et marron, introduisent aujourd'hui l'or, l'argent et de multiples iridescences et couleurs vives. Totalement autodidacte, l'artiste stylise ses toiles en les personnalisant, et les habille d'encadrements divers et originaux comme le plexiglas, pour les intégrer dans des environnements et intérieurs aussi différents et intemporels les uns que les autres.

Son atelier ouvre les portes d'un univers créatif porté par les éléments naturels chers à l'artiste-peintre. À découvrir de 10h à 12h30 et de 15h à 20h30.

Atelier Nadal-Olivié Nathalie

56 rue Saint Sébastien • 06 60 55 18 54 • carredesoie@yahoo.fr • http://carredesoie.free.fr/



LE TATOUEUR PROVENÇAL STYLISE VOS CORPS

Installé depuis 3 ans à Biot dans le studio « Zombi Kitsch » bien connu des amateurs, Mat, tatoueur de son état, vient de déménager pour s'installer dans un vaste local route de la Mer. À ses côtés, Nar, tatoueur chevronné, vient agrandir l'équipe. Les deux acolytes vous reçoivent avec ou sans rendez-vous pour étudier vos envies et réaliser vos tatouages sur-mesure.

Avec eux, Apolline, prothésiste onguilaire, bichonne vos ongles et vous propose toute la gamme de manucure avec ou sans rendez-vous. Studio ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h.

Le Tatoueur Provençal

1689 route de la Mer • 04 93 61 16 70 • Facebook : Zombi Kitsch



PERLE DI MARCO : QUAND LE VERRE DEVIENT PARURE

Le jeune verrier biotois Marc Garcia, formé par le maître verrier Didier Saba, vous propose d'allier esthétique et art du verre à travers la création de bijoux en perles de verre travaillées au chalumeau.

Colliers, bracelets, boucles d'oreilles, porte-clés, bijoux de sac ou encore sujets en verre, le créateur joue avec les couleurs et les tendances du moment pour confectionner des bijoux originaux.

Ce passionné du travail du verre exerce aussi occasionnellement en direct, au marché du mardi, dans le centre historique, de 9h à 13h.

Avec des petits prix, de 8€ à 30€, vous pourrez parfaire vos tenues d'été avec des parures tendances et colorées. Pour vos commandes particulières, Marc crée aussi des pièces sur-mesure selon vos goûts et vos envies.

Perle di Marco

06 38 69 43 73 • perledimarco@hotmail.fr • Boutique en ligne : www.alittlemarket.com (perledimarco)



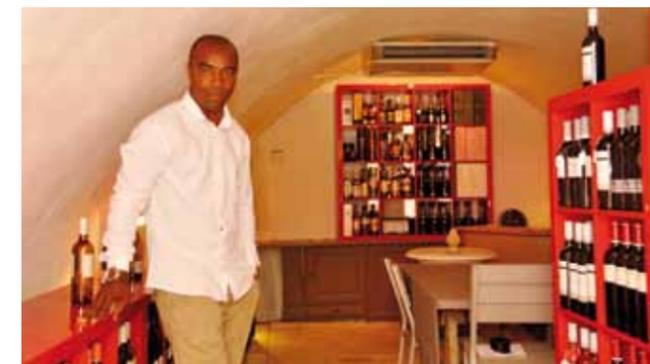
LA CABAN'À VINS : L'ÂME DES VINS À BIOT

C'est au cœur du centre historique que la Caban'à Vins vous propose de venir passer un moment au frais pour découvrir, déguster et choisir des vins, champagnes et whiskies de toute la France. Dans une ambiance cosy et feutrée, découvrez les nectars des producteurs indépendants à la vente ainsi qu'à la dégustation, accompagnés d'assiettes de tapas... Des soirées animées par les producteurs régionaux sont régulièrement organisées : présentation des vins, dégustations, vente...

La Caban'à Vins vous accueille du mardi au dimanche inclus de 10h à 22h.

La Caban'à Vins

50 rue Saint Sébastien • 06 84 22 61 87 • lacabanavins@gmail.com



VOS DÉMARCHES D'ÉTAT-CIVIL



CÉRÉMONIE DU DÉCRET DE NATURALISATION

La loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration prévoit une cérémonie au cours de laquelle est remise l'ampliation du décret de naturalisation aux ressortissants étrangers qui viennent d'acquérir la nationalité française. Cette manifestation marquant l'importance de la naturalisation avec les droits et devoirs qu'elle confère à ces nouveaux citoyens est également l'occasion de leur souhaiter la bienvenue dans la communauté nationale.

Cette cérémonie a eu lieu le mardi 22 mars dernier au palais de la Préfecture de Nice, en présence du Secrétaire général de la Préfecture, des représentants des communes des Alpes-Maritimes, de Conseillers Généraux et des Médailleurs Militaires.

La commune de Biot a donc la joie d'accueillir de nouveaux bénéficiaires qui ont reçu leur décret de naturalisation des mains de Madame la première adjointe au Maire de Biot.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents ont été supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013.

Un mineur français peut franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne). Pour les quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique

« Conseil aux voyageurs »). Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

➔ Mairie Principale : 04 92 91 55 80
Mairie Annexe : 04 92 90 49 10

POUR VOTER EN 2014, PENSEZ À VOUS INSCRIRE DANS VOTRE MAIRIE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2013



Pour voter, il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale. Cette inscription vous permet de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Quand s'inscrire ?

- Vous avez changé de domicile :

Si vous avez déjà été inscrit (e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire avant le 31 décembre 2013 à la Mairie.

- Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans à la veille du scrutin :
 - vous êtes inscrit (e) d'office sur les listes électorales de la commune,
 - vérifiez la prise en compte de votre inscription auprès de la Mairie, avant le 31 décembre 2013.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre Mairie avant le 31 décembre 2013 et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- d'un justificatif de domicile (factures de téléphone fixe ou d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...).

Sur internet : [https:// connexion.mon.service-public.fr](https://connexion.mon.service-public.fr)

OÙ FAIRE RENOUVELER VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU VOTRE PASSEPORT ?

Le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité se fait obligatoirement au lieu de domicile **sur rendez-vous uniquement** (Mairies Principale ou Annexe).

Le renouvellement du Passeport Biométrique s'effectue sur rendez-vous en Mairie Annexe ou dans n'importe quelle commune de France équipée d'une station biométrique.

Retrouvez tous les documents nécessaires à l'établissement du document sur www.biot.fr rubrique « Démarches Administratives ».

Rendez-vous Mairie Annexe : 04 92 90 49 10

Rendez-vous Mairie Principale : 04 92 91 55 80



NAISSANCES

Célia ROUCOUSE, née le 4 février 2013
Charlize SCIOLLA, née le 21 février 2013
Raphaël GAUTIER, né le 26 février 2013
Nina MARRA, née le 1^{er} mars 2013
Éloïse SOUBRE-LANABÈRE, née le 9 mars 2013
Alice DELAY, née le 29 mars 2013
Manoa BOUCARD, né le 22 avril 2013
Aédan FOULEY, né le 4 mai 2013
Anna MILLE, née le 26 mai 2013
Livia BONGIOVANNI, née le 3 juin 2013

CARNET

DÉCÈS

Rina DANY née PESCAROLO, née le 27 juillet 1915, décédée le 1^{er} février 2013
Nicole LE DANTEC née FRAIGNEAU, née le 24 janvier 1936, décédée le 23 février 2013
François MALAUSSÈNE, né le 6 octobre 1928, décédé le 26 février 2013
Ana SGARRONI née DALMASSO, née le 22 janvier 1927, décédée le 3 mars 2013
Claude FORTUNÉ née LOUP, née le 28 mars 1932, décédée le 10 mars 2013
Joseph DALMASSO, né le 12 mai 1926, décédé le 13 avril 2013

MARIAGES

Haïkel BEN TAHAR et Anaïs BOUDHIR, le 2 février 2013
David RENAUDIE et Ana LEYTES, le 16 février 2013
Antoine DECOBECQ et Laurence BESSOLO, le 15 mars 2013

PAROISSE DE BIOT



Permanences d'accueil, au presbytère, 2 place de l'église, 10h30/12h et 14h/18h, mercredi après-midi (15h/18h) réservé aux baptêmes et mariages.

Tél : 04 93 65 00 85 • www.ndsagesse.com

Messe en direct sur le site tous les dimanches à 11h.

Messes :

Mercredi à 12h15, précédées d'un temps d'adoration. Repas partagé le premier mercredi du mois

Samedi à 18h30, (pour les fêtes : dimanche à 11h15)

Mois de juillet :

• Du 1^{er} au 6 juillet : pèlerinage à Lourdes (renseignements : 04 93 88 65 70)

Mois d'août :

• 15 août : Assomption, messe à 11h15

• 25 août : fête de Saint Julien, messe à 11h15 avec l'Amicale des Traditions

• 26 août : pèlerinage à la chapelle Saint Julien, départ de l'église à 9h, messe à la chapelle à 10h

Mois de septembre :

• 8 septembre : Nativité de la Vierge Marie, temps de prière à 17h chapelle Notre Dame, chemin de Saint Julien

Rentrée paroissiale le 29, messe unique à Sophia pour les trois lieux de culte à 10h30, suivie d'un pique-nique. Concert gospel à 14h30 Inscriptions au catéchisme les 7, 11 et 14 septembre, rentrée catéchisme en octobre

Renseignements : 04 93 65 77 03 - catechese.sophia@wanadoo.fr

INFOS PRATIQUES

PETITES ANNONCES

• Vends équipement pour bébé : poussette Jane avec coque Matrix, Power Track et protection pluie Dragon Fly, divers vêtements fille et garçon 0-2 ans, fauteuil BB Cotoons de Smoby, porte BB Babybjorn, mobile musical lit, transat Ampafrance, Babycook Béaba, pèse bébé

Breuer, siège voiture reatisfix 1^{er} âge BébéConfort, petit pot et réducteur toilettes, livre prénoms, baignoire BB, chaise haute Combelle en bois, 3 barrières de sécurité en bois, 2x3 blocs-tiroir BébéConfort neufs, divers jouets bébé

Tél : 04 93 65 06 88 • photos sur demande: gbobiot@laposte.net

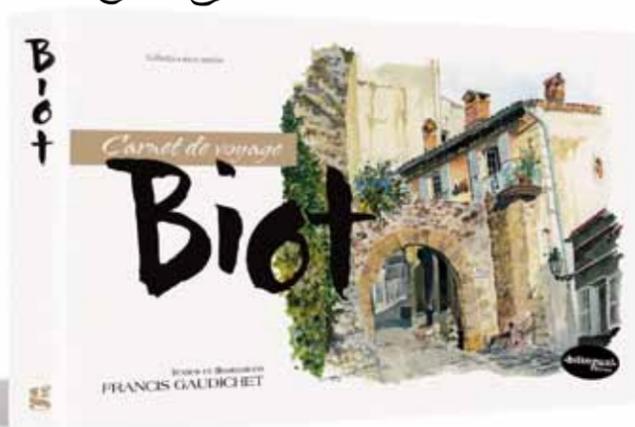
Biot, Carnet de voyage de Francis Gaudichet

Recueil d'aquarelles
132 pages
Bilingue français / anglais

Watercolor painting book
132 pages
Bilingual french / english

En vente à l'Office de Tourisme
Prix : 25 euros

For sale at the Tourist Office
Price : 25 euros



MAIRIE DE BIOT

8/10 route de Valbonne

Adresse postale :

Ville de Biot - CS 90339

06906 Sophia Antipolis Cedex

Standard : 04 92 91 55 80

Fax : 04 93 65 18 09

Email : accueil@biot.fr - www.biot.fr

Horaires : du lundi au vendredi

9h à 12h - 13h30 à 17h

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie de Biot

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 91 • dgs@biot.fr

CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87 • cabinet-maire@biot.fr

RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 86 • drh@biot.fr

Recrutement : recrutement@biot.fr

COMMUNICATION

04 92 91 55 95 • communication@biot.fr

ÉVÉNEMENTIEL

04 93 65 78 08 • evenements@biot.fr

FINANCES

04 92 91 55 94 • finances@biot.fr

POPULATION ET CITOYENNETÉ, ÉTAT-CIVIL

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi

9h à 12h - 13h30 à 17h

04 92 91 55 80 • etat-civil@biot.fr

SERVICES TECHNIQUES

700 av du Jeu de la Baume

04 93 65 12 21 • techniques@biot.fr

URBANISME / ENVIRONNEMENT

04 93 65 78 89 • urbanisme@biot.fr

OFFICE DE TOURISME

46 rue Saint Sébastien

TOURISME, DÉV. ÉCONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, FISAC

Renseignements et horaires :

04 93 65 78 00 • Fax : 04 93 65 78 04

tourisme@biot.fr • www.biot-tourisme.com

MAIRIE ANNEXE DE BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS

Espace Commercial Saint Philippe

Avenue Roumanille

04 92 90 49 10 • Fax : 04 92 90 93 79

Email : accueil@biot.fr

du lundi au vendredi de 9h à 17h non-stop

POPULATION ET CITOYENNETÉ, ÉTAT-CIVIL

du lundi au vendredi

9h à 17h non-stop

04 92 90 49 10 • etat-civil@biot.fr

GUPII

04 92 90 93 70 • www.biot.fr

gupii@biot.fr

SOLIDARITÉ / AIDES

- CCAS

6, bis chemin Neuf

du lundi au vendredi

9h à 12h30 - 13h30 à 17h

04 92 91 59 70 • ccas@biot.fr

- AVIE

04 93 65 29 88

- ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

- LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75 • vie-sociale@biot.fr

- MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

JEUNESSE / SPORTS & LOISIRS

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 • 13h30 à 17h

- AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11 • affaires-scolaires@biot.fr

- PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72 • petiteenfance@biot.fr

- JEUNESSE ET SPORT

302 route d'Antibes

04 92 38 17 90

Lundi, jeudi, vendredi de 14h à 18h

et mardi de 14h à 17h.

Sauf vacances scolaires

jeunesse@biot.fr • sports@biot.fr

- ACCUEIL DE LOISIRS E. OLIVARI

04 92 38 07 60 • Fax : 04 92 38 17 19

Tous les mercredis et vacances scolaires

- CRÈCHE FAMILIALE / MULTI ACCUEIL

04 92 91 59 72

- ÉCOLE EUGÈNE OLIVARI

04 92 38 17 17

- ÉCOLE SAINT ROCH

Maternelle : 04 93 65 05 88

Élémentaire : 04 93 65 05 82

- ÉCOLE MOULIN NEUF

Maternelle : 04 93 65 53 24

Primaire : 04 93 65 53 23

- ÉCOLE PAUL LANGEVIN

04 93 65 12 81

- COLLÈGE DE L'ÉGANAUDE

04 97 23 42 20

- COLLÈGE NIKI DE SAINT PHALLE

04 92 91 51 30

- COLLÈGE DE LA FONTONNE

04 93 33 42 65

- CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE

04 92 96 52 00

- LYCÉE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

04 97 97 33 00

CULTURE

ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Chemin de la Fontanette

04 93 65 07 02 • eac@biot.fr

Du lundi au vendredi 9h-19h

Un samedi sur deux 9h-14h

Fermé pendant les vacances scolaires

URGENCES / SECOURS

POLICE MUNICIPALE

Espace Commercial Saint Philippe - Avenue Roumanille

04 92 90 93 80 • Fax : 04 93 65 01 12

police-municipale@biot.fr

GENDARMERIE

04 93 65 22 40 - Urgences 17

SAPEURS POMPIERS - Urgences 18

112 (n° européen à partir d'un mobile)

ASSISTANCES MÉDICALES - Urgences 15

CENTRE ANTI POISON

04 91 75 25 25

AUTRES

ENCOMBRANTS (RDV obligatoire et gratuit)
04 92 19 75 00 (CASA)

LA POSTE - Agence Postale Communale

Mairie de Biot - 8/10 route de Valbonne

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mercredi matin et le samedi de 9h à 12h

Tel : 36 31

LA POSTE - Espace Saint Philippe

200 avenue Roumanille • Tel : 36 31

DÉCHETTERIES

• Antibes - 04 92 91 92 99

• Valbonne - 04 93 12 35 60

• Vallauris - 04 92 38 06 11

• La Colle sur Loup - 04 93 32 94 85

➔ Retrouvez tous les contacts sur www.biot.fr



AGENDA

Expositions

- Jusqu'au 7 octobre 2013
Exposition « Métropolis. Fernand Léger et la ville »
Volet 2 : « Le spectacle de la vie moderne » (6 juillet - 7 octobre 2013)
Musée national Fernand Léger
 - Du 28 juin au 15 octobre 2013
Exposition « Erick Ifergan : Traces »
Musée d'Histoire et Céramique Biotoises
 - Du 4 juillet au 1^{er} septembre 2013
Exposition « Marais-Cocteau, la chance était au rendez-vous »
Office de Tourisme • Entrée libre
 - Du 6 septembre au 13 octobre 2013
Exposition du Photo Club de Biot
Office de Tourisme • Entrée libre
- Toutes les informations sur les événements en cours et à venir sur www.biot.fr

Le marché

Tous les mardis, 9h-13h - Centre historique

Les permanences

- De 15h30 à 17h
Permanence de la conciliatrice de justice sur rendez-vous au 04 92 91 55 81
- Tous les mercredis
Permanence de la sécurité sociale (sauf durant les vacances scolaires), de 13h30 à 16h - Mairie Principale
- Chaque mercredi et samedi matin de 10h à 12h
Permanence de la Croix-Rouge Française de Sophia Biot Valbonne - Rue du Portugon - 09 63 29 83 62
Merci à tous de votre générosité
- Le 1^{er} mardi du mois
Permanence Opération Façade - Service Urbanisme, de 8h30 à 12h30
- Le 3^{ème} lundi du mois (sauf au mois d'août)
Permanence de l'ADIL 06 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au CCAS, de 13h30 à 16h

Mercredi 3 juillet

Tour de France - Passage à Biot de la Caravane du Tour dès 10h et des cyclistes entre 11h45 et 12h15

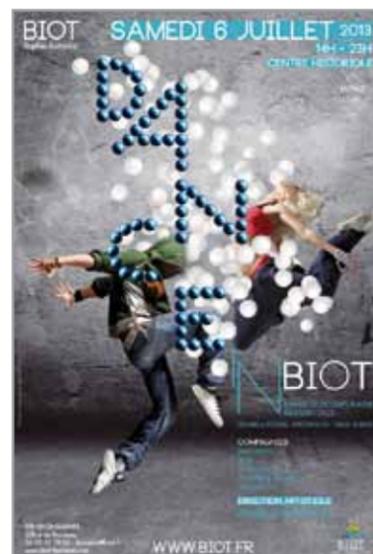


Jeudi 4 juillet

Vernissage de l'exposition « Marais-Cocteau, la chance était au rendez-vous », 19h - Office de Tourisme

Samedi 6 juillet

- Permanence du Maire sans rendez-vous, 8h-12h - Mairie Principale
- Atelier Cookies de Tacoma, 15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Séance de dédicaces de l'abécédaire « Cocteau-Marais, la chance était au rendez-vous », par Frédéric Lecomte-Dieu, 11h - Office de Tourisme
- Dance in Biot, à partir de 14h - Centre historique • Entrée libre



Dimanche 7 juillet

- Cuisson de vos plats, 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Les Foulées Biotoises, 18h - Centre historique

Mardi 9 juillet

Spectacle de marionnettes « Chabaret poétique », 21h - Place de l'Église • Entrée libre

Mercredi 10 juillet

Cinéma en plein air « Beethoven 3 », 21h30 - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Jeudi 11 juillet

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Vendredi 12 juillet

L'Hippodrome de la Côte d'Azur accueille les Métiers d'Arts, 19h - Cagnes-sur-Mer

Samedi 13 juillet

Atelier Tarte à la confiture, 15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Dimanche 14 juillet

- Cuisson de vos plats, 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Fête Nationale, 19h - Place de Gaulle • Entrée libre

Mardi 16 juillet

Spectacle de marionnettes « Le déménagement fantastique », 21h - Place de l'Église • Entrée libre

Mercredi 17 juillet

Cinéma en plein air « Fantômas », 21h30 - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Jeudi 18 juillet

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Vendredi 19 juillet

Soirée des Commerçants (CAPL), 20h30 - Centre historique • Entrée libre

Samedi 20 juillet

Élection de Miss Biot 2013, 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Mardi 23 juillet

Spectacle de marionnettes « Chabaret poétique », 21h - Place de l'Église • Entrée libre

Mercredi 24 juillet

- Ateliers découvertes de la Boule Amicale Biotoise, 14h-16h - Clos de Boules • Entrée libre
- Cinéma en plein air « La Nuit Nomade », 21h30 - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Jeudi 25 juillet

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Lundi 29 juillet

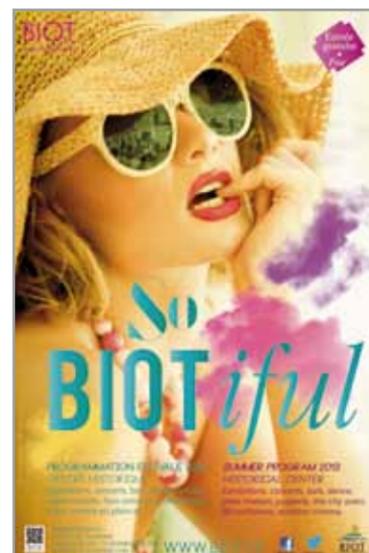
Soirées Estivales du Conseil Général, *New Meeting Quartet*, jazz, 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Mardi 30 juillet

Spectacle de marionnettes « Ahimsa ou le petit mendiant d'amour », 21h - Place de l'Église • Entrée libre

Mercredi 31 juillet

Cinéma en plein air « Les Aventures de Tintin : Le Secret de la Licorne », 21h30 - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre



Jeudi 1^{er} août

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Vendredi 2 août

Soirées Estivales du Conseil Général, *Saya Quintet*, jazz/soul, 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Samedi 3 août

Atelier Biscuits apéritifs, 15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Dimanche 4 août

Cuisson de vos plats, 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Mardi 6 août

Spectacle de marionnettes « Chabaret poétique », 21h - Place de l'Église • Entrée libre

Mercredi 7 août

Cinéma en plein air « De Rouille et d'Os », 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Jeudi 8 août

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Vendredi 9 août

Soirées Estivales du Conseil Général, *Barzone Comedia Orchestra*, rock, 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Mardi 13 août

Spectacle de marionnettes « Toc Toc Toc », 21h - Place de l'Église • Entrée libre

Mercredi 14 août

Ateliers découvertes de la Boule Amicale Biotoise, 14h-16h - Clos de Boules • Entrée libre

- Cinéma en plein air « Astérix aux Jeux Olympiques », 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Jeudi 15 août

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Mardi 20 août

Spectacle de marionnettes « Chabaret poétique », 21h - Place de l'Église • Entrée libre



Mercredi 21 août

Cinéma en plein air « Spirit, l'Étalon des Plaines », 21h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Jeudi 22 août

Nocturne des Commerçants (CAPL), 19h-22h - Centre historique

Vendredi 23 août

- Atelier surprise du fourrier, 15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Le Palio de l'Amitié, 19h - Hippodrome de Cagnes-sur-Mer

Du vendredi 23 au lundi 26 août

Fête patronale de la Saint Julien - Centre historique • Entrée libre

Samedi 24 août

- Cuisson de vos plats, 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre
- Cérémonie de commémoration de la Libération de Biot, 17h - Monument aux Morts

Dimanche 25 août

Cuisson de vos plats, 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Lundi 26 août

Atelier Gâteau au citron, 15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Mercredi 28 août

Cinéma en plein air « Le Grand Bleu », 20h30 - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Samedi 7 septembre

- Inauguration du Complexe Sportif Pierre Operto - Chemin des Combes
- Sport en Fête, 15h-19h30 - Complexe Sportif Pierre Operto

Samedi 14 et dimanche 15 septembre
- Journées Européennes du Patrimoine, 9h-18h - Centre historique • Entrée libre
- Marché italien, 9h-19h - Centre historique • Entrée libre

Du 15 septembre au 7 novembre

30^{ème} Festival des Heures Musicales - Église Sainte Marie-Madeleine

Dimanche 15 septembre

- Fête des Vendanges, 11h-18h - Centre historique • Entrée libre
- Festival des Heures Musicales, Kathia Buniastichvili (piano), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine



Lundi 23 septembre

Festival des Heures Musicales, Les violoncelles français (violoncelle), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

Jeudi 26 septembre

Conseil Municipal, 18h - Salle des Associations

Vendredi 27 septembre

Festival des Heures Musicales, Abdel Rahman El Bacha (piano), 21h - Église Sainte Marie-Madeleine

Samedi 28 septembre

Accueil des nouveaux résidents, 9h-12h - Départ de l'Office de Tourisme

Samedi 28 septembre

36^{ème} Bœuf Théâtre « Basic Einstein », 20h30 - Espace des Arts et de la Culture

Dimanche 29 septembre

Fête annuelle de l'École Méditerranéenne de Chiens Guides d'Aveugles, 13h-18h - Chemin du Plan

BIOT
Sophia Antipolis

Entrée
gratuite
•
Free

So BIOT *iful*

PROGRAMMATION ESTIVALE 2013
CENTRE HISTORIQUE
Expositions, concerts, bals, danse, verriers,
marionnettes, four communal, 80 artisans
d'art, cinéma en plein air.

SUMMER PROGRAM 2013
HISTORICAL CENTER
Exhibitions, concerts, bals, dance,
glass makers, puppets, the city oven,
80 craftsmen, outdoor cinema.



POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ LE SERVICE CLIENT
04 93 60 00 00

